



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du vendredi 24 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

TOURISME – VIGILANCE FACE A DAECH

Laurent Fabius a reçu vendredi 24 octobre en présence du directeur du centre de crise, les présidents des principales organisations des professionnels du tourisme (SETO, SNAV, FNAM, BAR). Cette rencontre a permis de faire le point sur la situation dans les secteurs du tourisme et du voyage, à la suite notamment de l'appel à la **vigilance renforcée lancé par les pouvoirs publics au lendemain de l'intervention de la France en Irak contre Daech**. Les professionnels du tourisme ont regretté que cette mesure ait été indûment assimilée à une injonction à ne plus se rendre dans les pays visés. **Le ministre a rappelé l'obligation générale d'information de l'Etat vis-à-vis des Français lorsqu'ils se rendent à l'étranger. La notion de vigilance renforcée a été précisée** : il s'agissait d'abord et avant tout d'inciter nos compatriotes à prendre connaissance de manière approfondie des conseils par pays et de les inviter à s'inscrire sur Ariane pour les Français de passage ou auprès des consulats pour les expatriés. Le ministre a également fait remarquer que **ces mesures de vigilance, lorsqu'elles étaient suivies, limitaient l'exposition au risque en permettant au ministère de rester en contact avec nos compatriotes à l'étranger** et le cas échéant en les informant et/ou en les alertant. Le ministre s'est engagé à renforcer la concertation avec les professionnels du tourisme, qui seront étroitement associés au centre de crise dans la communication des mesures prises notamment en direction des médias spécialisés.

ECONOMIE – ARABIE SAOUDITE

Emmanuel Macron et son homologue saoudien, le Dr Tawfiq Bin Fawzan Al Rabiah, Ministre du Commerce et de l'Industrie ont clôturé ensemble hier la première session de la Commission mixte franco-saoudienne pour la coopération économique, qui s'est tenue à Paris ce vendredi 24 octobre. Les deux Ministres ont rappelé l'étroitesse des liens entre la France et le Royaume d'Arabie Saoudite, qu'ils soient diplomatiques, culturels, ou humains. Ces liens sont également économiques, et c'est la raison d'être de cette nouvelle Commission dont le principe avait été acté lors de la visite du Président de la République au Royaume d'Arabie Saoudite en décembre 2013. Ce nouveau Forum a pour vocation de faciliter les échanges entre les deux pays et d'améliorer la coopération économique dans un grand nombre de secteurs, en particulier ceux de la santé, de l'énergie, de l'agro-alimentaire et des transports. Emmanuel Macron a souligné les nombreux progrès effectués par la France pour renforcer sa compétitivité et son attractivité, ainsi que la forte présence française en Arabie Saoudite. **Il a aussi fait part de son souhait de voir davantage d'entreprises saoudiennes investir en France, en particulier dans les secteurs productifs de l'économie**. La Commission a été suivie d'un déjeuner organisé à Bercy, au cours duquel des entreprises représentatives du secteur des transports ont pu faire état de leurs différents projets et coopérations en Arabie Saoudite. **Les échanges commerciaux bilatéraux entre la France et l'Arabie Saoudite ont progressé de plus de 8% en 2013, passant de 8,7 à 9,4Mds€**. La France est aujourd'hui le 3ème investisseur étranger en Arabie Saoudite alors que les investissements saoudiens vers la France demeurent faibles (de l'ordre de 600 M€).

ALGERIE – MOINES DE TIBEHIRINE

Le déplacement de la délégation judiciaire française en Algérie s'est passé dans des conditions satisfaisantes et il y a lieu de remercier les autorités de l'accueil qu'elles lui ont réservé et des moyens mis à sa disposition. La France est certaine que nos autorités judiciaires respectives sauront maintenir ensemble les conditions d'une collaboration fructueuse.

RECHERCHE – SANTE – TEST EBOLA

Geneviève Fioraso a tenu à saluer vendredi 24 octobre le développement par le CEA d'un test diagnostic rapide du virus Ebola, eZYSCREEN, dont la phase d'industrialisation démarrera à la fin du mois. Le laboratoire Inserm de haute sécurité microbiologique P4 Jean Mérieux a accordé sa validation technique sur la souche qui sévit actuellement en Afrique de l'ouest. **Ce test facilitera la chaîne sanitaire et logistique en permettant de réaliser un diagnostic en moins de 15 minutes sur le terrain, au plus près des populations touchées**. Geneviève Fioraso salue la réactivité de la recherche française, qui démontre une fois encore sa **capacité à se mobiliser pour répondre rapidement et efficacement à des enjeux de santé publique majeurs**. Aujourd'hui, l'ensemble des organismes de recherche de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) se sont mobilisés pour répondre à l'urgence sanitaire mondiale d'Ebola.

CONDAMNATION – ATTAQUE SINAI

La France a condamné vendredi 24 octobre fermement l'attaque terroriste qui a coûté la vie à au moins vingt-six soldats aujourd'hui dans le nord du Sinaï. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et adressons notre sympathie aux blessés. La France assure le peuple et le gouvernement égyptiens de sa solidarité et se tient à leurs côtés dans la lutte contre le terrorisme.

A NOTER CETTE SEMAINE

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - CULTURE

Le Président de la République a inauguré lundi 20 octobre le bâtiment de la Fondation Louis Vuitton, imaginé par l'architecte américain Frank Gehry, en compagnie de Bernard Arnault. Composée de douze voiles de verre, ce bâtiment est un « projet d'une immense imagination » et un « grand équipement du 21e siècle ». « Nous avons développé le mécénat en France, nous en voyons le résultat » : la Fondation Vuitton en effet « vient d'une initiative privée » (PR 19/10/14). Cet événement inaugure le début d'une semaine marquée par plusieurs manifestations culturelles de premier plan à Paris à travers le lancement de la FIAC et la réouverture du musée Picasso. Après l'attribution du Prix Nobel de littérature à Patrick Modiano, ces trois événements témoignent de la vitalité de la culture en France : au cœur du patrimoine national, elle participe pleinement, en brassant les talents, à l'attractivité et au rayonnement de notre pays. « La France est toujours prête à accueillir les artistes et les créateurs venant de tous les pays du monde. (...) La France n'est plus elle-même quand elle est recroquevillée, quand elle est tourmentée par l'ignorance, par l'intolérance. (...) Le pays tomberait dans un déclin s'il renonçait à être lui-même, s'il avait peur de l'avenir, peur du monde » (PR 20/10/2014) S'agissant par ailleurs de l'œuvre « The Tree » de Paul McCarthy, vandalisée place Vendôme, Le président de la République s'est dit « aux côtés » de l'auteur de l'œuvre : « la France sera toujours aux côtés des artistes comme je le suis aux côtés de Paul McCarthy, qui a été finalement souillé dans son œuvre. » (PR 20/10/2014)

DISPARITION DE CHRISTOPHE DE MARGERIE

« Christophe de Margerie avait consacré sa vie à l'industrie française et au développement du groupe Total. Il l'avait hissé au rang des toutes premières entreprises mondiales » (PR, 21/10/14). « La France perd un grand capitaine d'industrie et un patriote » (PM, 21/10/14). Il avait « notamment préparé l'avenir de l'entreprise, en l'orientant vers les énergies du futur » (PM, 21/10/14). « On pouvait parler [avec lui] sans tabous de l'avenir énergétique [...] et il cherchait à imaginer le futur » (S. Royal, 21/10/14). C'était un « interlocuteur de confiance pour les pouvoirs publics » (E. Macron, 21/10/14). Le président de la République avait notamment pu « apprécier [...] son caractère indépendant, sa personnalité originale et son attachement à son pays » (PR, 21/10/14). Les « cadres [de Total] vont avoir à réagir dans les jours à venir et nous serons à leurs côtés pour créer la transition » (E. Macron, 21/10/14).

EUROPE – CROISSANCE

Pour la 3^{ème} fois, le président de la République a réuni jeudi 23 octobre à Paris les principales personnalités sociales-démocrates européennes, en amont du Conseil européen. « Ce doit être autour de la croissance que la nouvelle commission doit organiser son agenda » : 1/ « Ce sera d'abord avec le plan Juncker des 300 Md€ », mais il faut « il faut lui trouver un contenu, au-delà du chiffre, des financements, des projets, un agenda » ; 2/ S'agissant d'une meilleure « coordination des politiques économiques », « il y a des pays qui doivent accélérer, amplifier leurs réformes structurelles parce qu'elles n'ont pas été menées en temps utile », c'est ce que fait la France, « mais il y a d'autres pays qui, ayant fait ces réformes il y a plusieurs années, doivent dès lors qu'ils ont des situations meilleures, encourager la reprise de l'investissement » (PR, 23/10/14).

REFORMES – RAPPORT OCDE

L'OCDE a publié vendredi 17 octobre un rapport sur l'impact des réformes en France. Elle estime que : 1/ « Depuis 2012, le gouvernement a engagé ou annoncé des réformes importantes », comme la réforme du marché du travail, la politique de baisse des charges (CICE et Pacte de responsabilité), la simplification de la vie des entreprises ou la réforme territoriale. 2/ Ensemble, ces réformes auront un impact « significatif » sur la croissance, avec un surplus de croissance pouvant aller jusqu'à 3,7 pts de PIB sur 10 ans (1,6 pt sur 5 ans). Elles augmenteraient ainsi la croissance de 0,3 pt de PIB par an durant les 5 prochaines années. 1) A eux seuls, le CICE et le pacte de responsabilité pourraient rapporter 1,1 point de croissance supplémentaire d'ici 10 ans (0,5 pt d'ici 5 ans) ; 2) A elle seule, la réforme territoriale pourrait rapporter 1 pt de

croissance supplémentaire d'ici 10 ans (0,3 pt d'ici 5 ans). **Au total, ces réformes permettront 450 000 emplois supplémentaires durant les 10 prochaines années.**

INVESTISSEMENT – EUROPE

Aujourd'hui, la croissance européenne est faible : « sans une action concertée de la France et de l'Allemagne, nous ne serons pas à la hauteur des événements » (E. Macron, 20/10/14). **Michel Sapin et Emmanuel Macron se sont rendus lundi 20 octobre à Berlin** pour s'entretenir avec leurs homologues Wolfgang Schäuble et Sigmar Gabriel. **Les 4 ministres vont élaborer ensemble des propositions communes sur l'investissement, des « propositions extrêmement concrètes, extrêmement opérationnelles »,** en « plusieurs strates d'initiatives », à la fois « des projets communs » et « des idées pour des projets communs » (M. Sapin, 20/10/14). **Ces propositions se feront d'ici le 1^{er} décembre, date du prochain Conseil économique et financier franco-allemand,** qui réunira les 4 ministres et les présidents des banques centrales. **Cette démarche franco-allemande doit « créer une dynamique qui soit utile à tous » en Europe,** car « il faut beaucoup de cohérence en zone euro » (M. Sapin, 20/10/14) : 1/ « Le gouvernement français ne demande aucune modification des règles [européennes], ni [de] les rompre » (E. Macron, 20/10/14) ; 2/ « Nous avons besoin de faire des économies » et des « réformes en profondeur », mais « il y a besoin [d'investissements] en Europe, et tout particulièrement en Allemagne » (M. Sapin, 20/10/14).

OUVERTURES D'USINES

Depuis le début 2014, 119 usines ont été créées contre 90 sur la même période en 2013. Cette hausse des créations s'explique notamment par les ouvertures dans l'agroalimentaire, le traitement des déchets et le travail des métaux. **C'est le fruit de décisions d'entreprises multinationales :** 1/ Création d'une usine de production de **fil de carbone** par l'américain Hexcel, pour accompagner la montée en puissance de l'Airbus A350 (300 M€) ; 2/ Création d'une « usine du futur » à Lacq, pour produire la **matière première de la fibre carbone**, par le japonais Toray (120 M€) ; 3/ Création d'une usine de **produits d'isolation** à Combrondé (Puy-de-Dôme) par le canadien IKO (35 M€) ; 4/ Création d'une usine de **démantèlement de munitions** complexes près de Bourges, au Sudbray, par le missilier européen MBDA (12 M€). **C'est le fruit de décisions de PME :** 1/ Création d'une nouvelle usine de production de **biscuits et caramels bretons**, par la PME Terre et Soleil ; 2/ Création d'une nouvelle usine de production de **crème de soins** Algotharm, par le Groupe Batteur (9 M€).

CICE

Le CICE « sert à baisser le coût moyen de production afin que les entrepreneurs puissent innover, embaucher et former : c'est ce qu'on appelle la compétitivité hors coût. Ce sont des défis de moyen terme essentiels pour l'avenir de la production et des services en France » (S. Le Foll, 21/10/14). **« Aujourd'hui, c'est pour ne pas remettre en cause les droits sociaux que nous devons aider notre appareil productif »** (S. Le Foll, 21/10/14). **« On ne peut pas cibler le CICE pour 2 raisons »** (S. Le Foll, 21/10/14). 1/ « Il n'est pas si simple de départager les entreprises soumises à la concurrence internationale et celles qui ne le sont pas ». « Par exemple, même sur un marché agricole local, vous pouvez être concurrencé par des produits importés ». 2/ « L'Europe considère que les aides aux entreprises doivent être globales et horizontales et elle a raison car nous serions les premiers à critiquer des aides sectorielles appliquées par d'autres pays à notre détriment » (S. Le Foll, 21/10/14). **« Le patronat a une responsabilité » :** « plutôt que de quémander toujours plus, [le MEDEF] devrait s'assurer que ses entreprises investissent et ne profitent pas du CICE pour faire baisser les prix de leurs sous-traitants ou de leurs fournisseurs ». « Le débat est récurrent : peut-on ou non faire confiance aux entreprises ? [...] Oui, si les aides vont de pair avec un renforcement du dialogue social et une stratégie de création de richesse et d'emplois » (S. Le Foll, 21/10/14).

POLITIQUE FAMILIALE – ACCUEIL JEUNES ENFANTS

Le gouvernement a fixé en 2013 à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) un objectif sans précédent : la création de 275 000 places d'accueil supplémentaires pour les 0-3 ans, soit +20% en 5 ans. A titre de comparaison, un peu moins de 20 000 places nouvelles d'accueil pour les 0 – 3 ans ont été créées sous le quinquennat précédent. Le Haut Conseil de la Famille souligne que la tendance constatée en 2013 permettrait d'atteindre 54% de l'objectif : c'est donc un premier pas. Mais il engage à accélérer l'effort, après que la 1^{ère} année de la convention d'objectifs et de gestion (COG) en 2013, et la perspective des élections municipales, ont pesé sur les réalisations. **Pour accompagner encore davantage l'effort de construction de nouvelles places en crèches,** il a été décidé : 1/ **Une aide exceptionnelle pour chaque nouvelle place de crèche** dont la création sera décidée en 2015, en lien avec le conseil d'administration de la CNAF ; 2/ **Un travail de simplification, par l'allègement des normes qui encadrent la construction de places de crèches.** Un groupe de travail avec l'AMF et la CNAF rendra des conclusions avant la fin de l'année. Un plan global de

développement des places auprès des assistants maternels a également été proposé, fondé sur : 1/ **Le renforcement de l'accompagnement des assistants maternels** par les relais d'assistants maternels ; 2/ **L'augmentation de la prime à l'installation** des assistants maternels ; 3/ **L'expérimentation du versement, en tiers payant**, du complément de libre choix du mode de garde pour les familles modestes. Le gouvernement manifeste ainsi sa volonté de tenir un objectif ambitieux : **les 18 000 places livrées en 2013 engagent à aller plus vite encore, pour atteindre la cible de 275 000 places sur 5 ans.**

ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES

Comme l'avait annoncé le Premier ministre Manuel Valls le 16 septembre dernier, **l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), qui a déjà été revalorisée au 1^{er} avril, vient d'être portée à 800 euros par mois pour une personne seule et à 1 242 euros par mois pour un couple.** Cette mesure renforce le pouvoir d'achat des retraités modestes qui perçoivent ce minimum vieillesse. **Plus de 550 000 retraités bénéficieront ainsi de près de 100 euros supplémentaires par an.** Marisol Touraine s'est félicité mercredi 22 octobre de la mise en œuvre de cette mesure, qui participe pleinement au redressement, dans la justice, de notre système de retraite. **La mesure s'appliquera aux allocations dues à compter du 1er octobre, versées début novembre.** La revalorisation exceptionnelle de l'ASPA sera prise en charge par le Fonds de solidarité vieillesse. **Le coût annuel de cette mesure, estimé à 50 millions d'euros, est déjà intégré au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2015,** actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. **L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) remplace, depuis le 1er janvier 2006, le « minimum vieillesse ».** Accordée sous condition de ressources, elle est destinée à assurer un minimum de revenus aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge légal de départ en retraite en cas d'inaptitude au travail ou de situations assimilées).

PLFSS – AMENDEMENTS

Le gouvernement proposera 2 amendements dans le cadre des discussions sur le PLFSS : **1/ « un amendement [...] supprimant toutes les franchises à destination des personnes bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé » ; 2/ un amendement « créant un lissage de [la] modulation » des allocations familiales,** ce « afin d'éviter les effets de seuils » (M. Touraine, 21/10/14). **La « réforme de la politique familiale » qui est conduite est « une réforme de justice » :** l'universalité n'a jamais signifié l'uniformité », « cette universalité n'exclut pas, dans l'esprit des fondateurs, de donner plus lorsque les besoins le justifient » (M. Touraine, 21/10/14).

SIMPLIFICATION – « SILENCE VALANT ACCORD »

Le conseil des ministres du mercredi 22 octobre marque l'aboutissement de l'ambitieux chantier de la réforme du « silence valant accord » dans l'administration, avec la présentation par Thierry Mandon d'une série de décrets la mettant en œuvre. **Cette réforme est au « cœur du choc de simplification » voulu par le président de la République** au printemps 2013, et qui « a des traductions concrètes pour les entreprises et les Français » (S. Le Foll, 22/10/14). **Le « silence valant accord » est une véritable révolution administrative : 1/ Il se substituera à la règle du « silence valant rejet », vieille de 150 ans.** Désormais, c'est l'absence de réponse de l'administration qui sera créatrice de droits ; **2/ C'est une avancée importante dans les relations entre les Français et leur administration. Ce sont près de 1 200 procédures de la vie quotidienne,** soit près des 2/3 des régimes d'autorisation, **qui « deviennent plus simples et plus rapides »** (S. Le Foll, 22/10/14) : **1/ Pour les entreprises.** Par exemple, pour les 1 000 000 d'entreprises artisanales, l'immatriculation au répertoire des métiers (pour obtenir son numéro de SIRET) se fera en « silence vaut accord » ; **2/ Pour chaque citoyen. Par exemple, l'inscription en 1^{ère} année d'université, la demande de dérogation à la carte scolaire, ou encore la validation des acquis de l'expérience, se feront en « silence vaut accord ».** **Cette réforme entrera en vigueur le 12 novembre 2014 pour l'État et ses établissements publics.** Dans 1 an, le 12 novembre 2015, la réforme s'appliquera aux collectivités territoriales, et organismes de sécurité sociale. **Cette réforme a fait l'objet d'un « vrai travail interministériel »** (S. Le Foll, 22/10/14) et a été rendue possible par l'engagement des fonctionnaires.

AIDES AUX ENTREPRISES

Le Premier ministre, réunira « l'ensemble des partenaires sociaux pour faire le point sur les aides aux entreprises », le 4 novembre prochain (PM, 23/10/14). « Quand la nation tout entière consent un effort aussi important, il faut que les entreprises assument leurs responsabilités ». Le suivi des aides publiques accordées aux entreprises - dans le cadre du pacte de responsabilité mais aussi au travers d'autres dispositifs - avait été annoncé par le Premier ministre lors de la conférence sociale de juillet dernier.

« Les Calaisiens ont droit à la tranquillité. Ma première préoccupation est d'assurer leur sécurité. Nous mettons donc le maximum de moyens » (B. Cazeneuve, 23/10/14). « 350 policiers sont déjà mobilisés à Calais, avec les deux compagnies de CRS que j'y ai déjà affecté. J'ai décidé de renforcer encore ces effectifs à compter [de jeudi 23 octobre], par l'envoi de 100 policiers et gendarmes supplémentaires, dont 70 en permanence 24h/24 pour sécuriser le port, et 30 autres pour sécuriser le centre-ville. Il y aura donc à partir [de ce jour] à Calais au total 450 policiers et gendarmes mobilisés, ce qui est exceptionnel pour une circonscription de police de 75 000 habitants, mais totalement justifié compte tenu de la situation » (B. Cazeneuve, 23/10/14). **S'agissant du port, « nous allons d'abord installer des barrières provisoires - y compris le long de la rocade - puis, grâce au fonds de 15 M€ que j'ai obtenu des Anglais, une sécurisation définitive sera mise en place dans les prochains mois.** L'objectif est de fluidifier la circulation des camions, d'éviter qu'ils soient assaillis, et de renforcer les contrôles, tout en assurant la sécurité des migrants qui sont eux-mêmes en danger. Il s'agit aussi de soulager les forces de l'ordre et de décourager les filières de passeurs ». « **Nous sommes intraitables avec ceux qui font commerce de la misère et organisent la traite des êtres humains.** J'ai demandé en priorité au préfet et aux forces de police le démantèlement des filières de passeurs ainsi que les reconduites d'étrangers en situation irrégulière qui ne relèvent pas de l'asile. **Nous obtenons déjà des résultats avec 30 % d'éloignements supplémentaires dans le Pas-de-Calais en 2014. Et nous avons démantelé plus de 200 filières l'année dernière sur toute la France, c'est un record** ». « **C'est important d'apporter une réponse humanitaire, sanitaire, et d'accès aux droits pour les migrants.** Les élus locaux et les associations sont d'accord sur la mise en place d'un accueil de jour au sein du centre Jules-Ferry. J'y suis favorable, à une condition : que les règles de fonctionnement soient claires et que chacun fasse preuve de responsabilité pour que la sécurisation du site soit assurée et pour se prémunir des occupations sauvages. Je souhaite que ces discussions aboutissent dans les prochains jours, pour offrir ce service le plus tôt possible » (B. Cazeneuve, 23/10/14).

EBOLA

L'UE va nommer d'ici la fin de la semaine un coordinateur européen de la lutte contre Ebola. « C'est un pas important parce qu'il faut que tout le monde s'y mette pour lutter contre cette épidémie très grave ». C'était l'objet de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE lundi 20 octobre. « Dans les trois pays principalement concernés, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée, les chiffres sont en croissance importante [...], exponentielle ». « Mais il y a d'autres pays où on a arrêté l'épidémie » : le Sénégal, le Nigeria. « L'objectif, c'est d'inverser la courbe » : pour cela, « il faut à la fois des centres de traitement, des formations » du personnel médical, « des contrôles » de personnes voulant quitter le pays et « du financement ». « C'est la priorité absolue » (L. Fabius, 20/10/14). **A ce jour, il n'y a eu aucun cas de contamination par le virus Ebola en France.** « **Nous sommes prêts pour prendre en charge un éventuel malade si la situation se présente** » (M. Touraine, 20/10/14). « Nous avons expertisé et contrôlé les 12 centres de référence qui doivent nous permettre d'accueillir les malades. [...] Mais j'ai demandé aussi que dans les huit jours qui viennent il y ait un exercice grandeur nature qui soit réalisé dans tous les services d'urgence de France, en lien avec ces services spécialisés ». « Des exercices ont déjà eu lieu mais il s'agit très régulièrement de vérifier que notre système est bien en place » (M. Touraine, 20/10/14). **Marisol Touraine réunira « l'ensemble des représentants de toutes les professions de santé [...].** Nous leur avons envoyé des informations mais je veux les entendre, voir comment nous pouvons continuer à communiquer, pour que tout le monde ait le même niveau d'information » (M. Touraine, 20/10/14).

MOBILISATION EBOLA

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le virus Ebola, Marisol Touraine a tenu mardi 21 octobre au ministère un point d'information à destination de l'ensemble des représentants des professionnels de santé, médicaux et non médicaux, libéraux et hospitaliers. La ministre a salué leur engagement dans la préparation de la France à la prise en charge d'un éventuel patient d'Ebola sur le territoire national. Marisol Touraine leur a rappelé le cadre de prise en charge de toute personne susceptible de présenter les symptômes de la maladie et les a invités à relayer largement les conduites à tenir au sein de leurs réseaux professionnels et auprès de leurs patients. **La ministre a par ailleurs demandé qu'une réunion d'information soit organisée très prochainement dans chaque établissement de santé pour informer les professionnels de santé et répondre à leurs questions.** Elle s'est enfin engagée à ce que chaque réunion institutionnelle organisée au ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, comprenne systématiquement à l'ordre du jour un point d'information sur Ebola. **Marisol Touraine a indiqué que se tiendrait dans les prochains jours un exercice grandeur nature impliquant les SAMU de chaque département et les 12 établissements de santé de référence (ESR) habilités à prendre en charge les cas possibles ou confirmés de maladie à virus Ebola.** La ministre poursuivra les échanges réguliers qu'elle a engagés avec les professionnels de santé depuis le début de la préparation de la France à la gestion du virus Ebola. Une nouvelle réunion se tiendra dans un mois au ministère pour faire le point sur les actions engagées et les besoins des professionnels.

Le Président de la République a réuni mercredi 22 octobre un conseil restreint de défense consacré aux développements de la situation au Levant et au Sahel, ainsi qu'à la lutte contre l'épidémie Ebola. En Irak, la France maintient son objectif d'affaiblissement des mouvements terroristes armés, afin d'assister les autorités dans le rétablissement de la souveraineté et de la sécurité dans l'ensemble du pays. Les missions et les frappes aériennes se poursuivent afin d'entraver la liberté d'action et de mouvement de Daech. L'Irak peut compter sur l'engagement de la France aussi longtemps que nécessaire et dans le cadre de la coalition internationale. Le Président de la République a salué l'entrée en fonction des nouveaux ministres de la défense et de l'intérieur ainsi que la prestation de serment des ministres kurdes. Les actions en faveur des différentes composantes du pays seront des éléments déterminants pour le succès de la lutte contre Daech. En Syrie, la France se tient prête, aux côtés de ses partenaires, à mener des actions renforcées de formation et d'équipement. **Aujourd'hui, l'appui à la résistance des défenseurs de Kobané contre les attaques de Daech est une priorité.** Le Président de la République a pris note de la décision des autorités turques d'aider les combattants kurdes d'Irak à rejoindre la ville pour la défendre. Comme elle l'a fait en Irak, la France est prête à apporter aux forces kurdes un soutien dans leur lutte en Syrie. Le Président de la République a fait part de sa très vive préoccupation quant à la poursuite par l'armée de Bachar el-Assad de bombardements massifs contre sa population en particulier dans la région d'Alep. **Le Président de la République a maintenu les mesures de protection renforcées de notre territoire dans le cadre prévu par le plan Vigipirate** qui font l'objet d'une évaluation constante au regard de l'évolution de la situation. **S'agissant de la zone sahélo-saharienne,** le Président de la République a tiré un bilan positif des opérations menées par les forces françaises depuis la mise en place du dispositif Barkhane. Néanmoins, les succès qui ont été remportés dans ce cadre ne doivent pas nous conduire à réduire notre vigilance. Le Président de la République a salué l'opportunité que constituent les discussions d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali. Il a demandé aux forces françaises déployées au Sahel de poursuivre leur soutien aux forces des Etats de la région comme à la mission des Nations Unies au Mali. **Face à l'épidémie Ebola** qui a pris une ampleur inédite en Afrique de l'Ouest, la France figure parmi les pays les plus engagés dans la réponse. Avec les moyens qu'elle a déployés, elle est en première ligne en Guinée et **le Président de la République a décidé lors de ce Conseil de renforcer encore le soutien à ce pays au travers d'un plan d'action ambitieux. Mobilisant des financements pour un montant de plus de 100 millions d'euros,** il prévoit : **1/** la formation par des personnels de la Sécurité civile, dont 120 seront déployés au total, et le Service de santé des armées, en France et en Guinée, des personnels soignants engagés contre Ebola, dans des centres dédiés ; **2/** la mise en place de deux nouveaux centres de traitement, en plus de celui qui a été déployé courant novembre en Guinée forestière ; **3/** l'ouverture en Guinée d'une structure hospitalière dédiée au personnel soignant local contaminé par le virus, animée par le Service de santé des armées ; **4/** la participation au mécanisme européen d'évacuation des personnels humanitaires internationaux contaminés, dont le principe a été décidé lundi au conseil des affaires étrangères de l'Union. C'est un élément clé pour encourager les soignants à se rendre dans les pays touchés. Le Chef de l'Etat a demandé que tous les moyens soient mobilisés contre l'épidémie tout en permettant la poursuite des échanges qui soutiennent les économies fragiles des pays affectés. **Le Président de la République s'est tenu informé tout au long de ce Conseil de l'évolution de la situation à Ottawa. Il a exprimé la totale solidarité de la France à l'égard du Canada et tirera toutes les conclusions de ce qui vient de se produire.**

LUTTE CONTRE DAECH – IRAK

Le 19 octobre, au cours d'une mission d'appui des troupes irakiennes au sol, deux Rafale français ont détruit deux « pick-up » du groupe terroriste Daech. Au cours d'une mission de reconnaissance armée dans la région de Tikrit, à 200km au Nord de Bagdad, des objectifs mobiles ont été transmis en vol aux équipages. Après leur identification et la confirmation de leur caractère hostile par les pilotes des Rafale, ils ont été traités par trois bombes guidées laser GBU 12. Les chasseurs français, équipés de pod de désignation Damocles, ont porté leurs frappes entre 12h15 et 13h15 (heure de Paris). Deux « pick-up » terroristes ont été détruits. **Cette frappe s'inscrit dans le cadre de l'appui de la coalition à l'offensive des forces armées irakiennes dans la région de Baiji-Tikrit.** Durant ce vol d'environ huit heures, les deux Rafale ont été ravitaillés à cinq reprises par les avions alliés américains et australiens engagés sur zone. **Lancée le 19 septembre 2014, l'opération Chammal vise, à la demande du gouvernement irakien et en coordination avec les alliés de la France présents dans la région, à assurer un soutien aérien aux forces armées irakiennes dans leur lutte contre le groupe terroriste autoproclamé Daech.** Depuis le 5 octobre, suite au renforcement du dispositif, les forces françaises s'appuient sur neuf avions Rafale, 1 avion de ravitaillement C135, et un avion de patrouille maritime Atlantique 2. En entrant dans le golfe arabo-persique (GAP), la frégate anti-aérienne Jean Bart, va compléter ce dispositif afin de participer, en coordination avec nos alliés, au contrôle aérien de l'ensemble des moyens présents sur zone.

LUTTE CONTRE DAECH – FRAPPES

Jeudi 23 octobre, « il y a eu une nouvelle frappe française, qui a atteint son objectif » (PR, 23/10/14). La cible en question, un véhicule armé des jihadistes, se trouvait au nord-ouest de Mossoul. Cette nouvelle frappe démontre que quand les groupes terroristes sont en mouvement, la France intervient et frappe. Auparavant, les Rafale ont ouvert le feu mercredi au canon de 30 mm sur un groupe de jihadistes dans le nord de l'Irak. **Au total, 6 fois les appareils français ont frappé ou tiré au canon sur des objectifs de jihadistes depuis la mi-septembre**, dont quatre fois au cours de la semaine écoulée. Lancée le 19 septembre, **l'opération Chammal**, vise à la demande du gouvernement irakien et en coordination avec les alliés de la France présents dans la région, à assurer un soutien aérien aux forces armées irakiennes dans leur lutte contre Daech.

LUTTE CONTRE DAECH – TURQUIE – SYRIE

Depuis le début de la crise en Syrie, la Turquie est mobilisée et accueille notamment près d'un million et demi de réfugiés sur son territoire. La France a des échanges très réguliers avec les autorités turques sur la situation en Syrie et M. Laurent Fabius a reçu son homologue le 10 octobre. **Sur la situation à Kobane, les autorités françaises ont rappelé qu'à nos yeux toutes les options méritaient d'être étudiées.** La France prend toute sa part à la mobilisation de la coalition internationale contre Daech. En Irak, nous apportons un soutien militaire aux Kurdes, avec l'accord du gouvernement irakien. En Syrie, nous appuyons la coalition nationale syrienne sur les plans politique, humanitaire et militaire. D'autres membres de la coalition internationale contre Daech procèdent à des frappes militaires à Kobane et livrent des armes aux défenseurs de la ville.

IRAK

La France tient à féliciter le Premier ministre irakien à l'occasion de la nomination des ministres de la défense et de l'intérieur, qui viennent compléter le gouvernement investi le 8 septembre, et de la prestation de serment des ministres kurdes. **M. Laurent Fabius a salué dimanche 19 octobre à Pékin devant la presse la constitution de ce gouvernement inclusif, qui est un gage d'unité et d'efficacité dans le combat que l'Irak doit mener contre Daech.** Les conditions sont à présent réunies pour que le gouvernement œuvre désormais, dans un esprit d'unité, à la résolution des nombreux défis auxquels le pays fait face. La lutte contre Daech passe par une action déterminée sur le plan sécuritaire. Il est également essentiel, afin de favoriser la confiance, que des gestes soient faits en direction des différentes composantes de la société irakienne. **La France continue, dans ces circonstances difficiles, à se tenir aux côtés de l'Irak.**

MALI

Le Président de la République s'est entretenu par téléphone samedi 18 octobre avec Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali. Les deux chefs d'Etat ont exprimé leur solidarité dans la **lutte contre le terrorisme**. Ils ont rappelé leur appréciation du travail effectué par la mission des Nations-Unies au Mali (MINUSMA) et les pays qui la composent. **Le Président de la République a exprimé au Président malien son soutien pour les discussions organisées à Alger entre le gouvernement et les groupes armés présents au Nord du Mali.** Il a exprimé son souhait que ces discussions aboutissent rapidement, afin de permettre à l'Etat malien de se déployer dans l'ensemble du pays et de faciliter la réconciliation de tous les Maliens, dans le respect de l'unité et de la laïcité de cet Etat. **Enfin, François Hollande a réitéré à Ibrahim Boubacar Keita l'engagement de la France en faveur du développement du Mali.**

UKRAINE

Le président de la République a participé à 2 réunions en marge du sommet de l'ASEM concernant la situation en Ukraine. Les présidents Porochenko et Poutine étaient présents aux côtés d'Angela Merkel, David Cameron, Matteo Renzi et les dirigeants de l'Union européenne Herman Van Rompuy et Jose Manuel Barroso. **« Des avancées ont été constatées, notamment sur le gaz où un accord est maintenant à portée de main.** Restent des questions de financement [...] à évoquer. Mais c'était un point très important : et pour les Ukrainiens, comment allaient-ils se chauffer cet hiver, et pour les Russes, comment allaient-ils être payés » (PR, 17/10/14). **« Il y a eu aussi des avancées sur le contrôle de la frontière, et d'une manière générale le contrôle du cessez le feu. Et la France et l'Allemagne ont décidé de prêter leur concours à travers des drones, [...] et l'OSCE [...] sera elle-même pleinement impliquée dans ce processus ». « Un accord a été trouvé » pour « accélérer » les échanges de prisonniers des forces ukrainiennes et pro-russes. « Sommes-nous sortis pour autant de la crise ukrainienne ? Non, pas encore. Il y a des discussions » qui se poursuivent. « Les choses avancent mais elles ne sont pas réglées ». « Ce qui s'est passé là, sans aboutir encore à une conclusion définitive de la crise [ukrainienne] a marqué des avancées qui devront être confirmées dans les prochains jours ». Le « format Normandie [...] que nous avons établi le 6 juin dernier permet d'avancer ». « La France et l'Allemagne sont là pour aider ce**

processus ». « Tous les Ukrainiens souffrent de cette situation » qui pèse sur la Russie, sur « l'Europe qui souffre à travers des sanctions » économiques et sur « le monde » car quand il y a « des risques et des mises en cause de l'intégrité territoriale il y a des doutes » (PR, 17/10/14).

INVESTISSEMENT

Michel Sapin et Emmanuel Macron ont ouvert vendredi 17 octobre à Paris la réunion de lancement de l'association internationale des investisseurs de long terme dans les infrastructures. Cette association qui rassemble des investisseurs publics et privés du monde entier a pour vocation de diffuser des bonnes pratiques en matière de préparation et de financement des projets d'infrastructures. « **L'investissement total, public et privé, dans l'Union Européenne est aujourd'hui 18% en dessous de son niveau d'avant-crise, nous avons besoin d'un New Deal européen pour relancer la croissance et les investissements en Europe** » (E. Macron, 17/10/14). Emmanuel Macron a rappelé l'opportunité que constituait le plan européen d'investissement de 300 milliards d'euros proposé par Jean-Claude Juncker, le président élu de la future Commission européenne, ainsi que les nombreux besoins d'investissement en particulier dans les secteurs de l'énergie, des transports et du numérique. « **Le Gouvernement est mobilisé pour assurer la disponibilité des financements au service des investissements de long terme.** C'est le sens des Assises du financement de l'économie qui ont été tenues le mois dernier, c'est aussi le message que je porte au niveau européen et au G20 » (M. Sapin, 17/10/14). **Les deux ministres se rendront à Berlin lundi 20 octobre pour rencontrer leurs homologues Sigmar Gabriel, vice-Chancelier allemand, ministre de l'Economie et de l'Energie, et Wolfgang Schäuble, ministre des Finances. Ils aborderont à nouveau la question de l'investissement, de son financement,** suite aux propositions faites conjointement par Michel Sapin et Wolfgang Schäuble à l'ECOFIN informel de Milan mi-septembre, ainsi que le lien avec les réformes structurelles, en ligne avec la mission qui a été confiée par Emmanuel Macron et Sigmar Gabriel aux économistes allemands et français Henrik Enderlein et Jean Pisani-Ferry.

REFORME TERRITORIALE – CONSEILS DEPARTEMENTAUX

S'exprimant vendredi 17 octobre devant le congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), à Chambéry, **le Premier ministre a proposé 3 cas de figure pour l'avenir des conseils départementaux : 1. que pour les départements dotés d'une métropole** comme à Lyon, puisse « être retenu le choix de la fusion » ; **2. que « lorsque le département compte des intercommunalités fortes,** nous pourrons, là, aller vers une fédération d'intercommunalités » ; **3. que « dans les départements, notamment ruraux,** où les communautés de communes n'atteignent pas la masse critique, le Conseil départemental sera maintenu », avec des compétences « clarifiées » (PM, 17/10/14). **S'agissant du nouveau seuil minimal de 20 000 habitants pour la création d'intercommunalités** et le regroupement de communes, le Premier ministre a proposé de le « combiner [...] avec des critères de nombre de communes ou de densité démographique », rappelant qu'il avait proposé la semaine dernière de « donner aux commissions départementales et aux préfets de département un pouvoir de modulation du seuil » (PM, 17/10/14). Egalement présente au congrès de l'Anem, **Marylise Lebranchu a insisté sur le fait que, depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée en janvier 2014, il est possible, en France, d'adapter l'organisation des services publics à la spécificité des territoires. En effet, les Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP) permettront, à l'échelle de chaque région, de répartir les compétences entre les niveaux de collectivités de la manière la plus adaptée à la réalité des territoires et aux besoins des habitants.** Par exemple dans certaines zones de montagne, les départements pourraient continuer à entretenir les routes si la région leur délèguait la compétence. Cette souplesse permettra de trouver des solutions pragmatiques et d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Dans le même esprit, Marylise Lebranchu a tenu à rassurer les élus de montagne concernant le nouveau seuil de 20 000 habitants applicable aux intercommunalités. Elle leur a indiqué que « le projet de loi portant Nouvelle organisation Territoriale de la République prévoit pour les zones de montagne le droit de constituer des intercommunalités plus petites car il serait absurde de chercher à regrouper deux vallées différentes pour atteindre le seuil de 20 000 habitants. » **La ministre a aussi rappelé l'effort sans précédent réalisé par le gouvernement sur la péréquation, dont de nombreuses communes montagnardes sont bénéficiaires. Dans le contexte difficile de baisse des dotations, la hausse des montants de la péréquation sera doublée en 2015 par rapport à 2014 au sein de la DGF (228 millions d'euros en plus contre 114 millions d'euros l'an dernier), afin que les collectivités les plus pauvres soient préservées. La Dotation de Solidarité Rurale sera ainsi portée à plus d'un milliard d'euros en 2015. « Grâce à cet effort, les collectivités les plus fragiles contribueront 8 fois moins que les communes riches à l'effort de redressement des comptes publics** ». La ministre sera attentive à tous ces points lors de l'examen parlementaire du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

TRANSPORTS – LGV LYON-TURIN

« La France est bien au rendez-vous » du projet de ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Lyon-Turin (17/10/14). C'est un projet « bien sûr indispensable d'un point de vue économique » : « nous devons raccrocher pleinement l'Italie du Nord, première région industrielle de l'Europe, à la France ». C'est aussi un chantier qui va créer « plusieurs milliers d'emplois ». Par ailleurs, « c'est un projet dont le caractère environnemental est tout à fait extraordinaire », notamment de son rôle dans la congestion du trafic poids lourds (PM, 17/10/14).

LOUP

L'expansion du loup et des prédateurs « pose un problème majeur » (PM, 17/10/14), c'est ce qu'a déclaré le Premier ministre vendredi 17 octobre devant le congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), à Chambéry. « La détresse des éleveurs [...] qui sont victimes du loup et des prédateurs, doit être prise en compte. [...] Il ne s'agit pas de mettre en cause ces loups par principe. Il s'agit de tenir en compte d'une réalité, celle que vivent les éleveurs ». Le gouvernement « sera à leur côté ». « Sur ce sujet comme d'autres, il ne faut pas de démagogie et il ne faut pas opposer encore une fois l'environnement, l'écologie et la réalité économique ». Il faut donc « être efficace au niveau national » et convaincre l'Union européenne « d'évoluer » sur ce sujet. Les décrets d'application de la loi d'avenir pour l'agriculture « doivent faciliter notamment le travail des préfets » (PM, 17/10/14).

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au lendemain de la journée nationale contre le gaspillage alimentaire, jeudi 16 octobre, Ségolène Royal et Stéphane Le Foll ont souhaité vendredi 17 octobre accélérer la prévention du gaspillage alimentaire. Il s'agit là d'un défi majeur pour notre société : parce que cela peut permettre aux français de gagner du pouvoir d'achat, parce que ce qu'il n'est pas acceptable de jeter quand certains sont dans le besoin, parce que réduire nos déchets, c'est économiser des ressources et protéger l'environnement, et parce qu'il faudra en 2050 être en mesure de nourrir 9 milliards d'humains. La lutte contre le gaspillage, sous toutes ses formes, est l'un des objectifs prioritaires de Ségolène Royal, inscrit dans le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, voté le 14 octobre dernier en première lecture, et décliné dans le Programme national de prévention des déchets, arrêté le 28 août, qui prévoit notamment : la réalisation de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective gérés par les collectivités territoriales, l'Etat ou ses établissements publics ; le déploiement de solutions de tri à la source des déchets alimentaires pour chaque ménage d'ici 2025, soit par compostage domestique soit par collecte séparée. Il s'agit également de l'une des 4 priorités de la nouvelle politique publique de l'alimentation présentée en Conseil des Ministres par Stéphane Le Foll le 8 octobre dernier. Cette politique reprend en cela le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire lancé en juin 2013 par Guillaume Garot, alors Ministre délégué à l'agroalimentaire auprès du Ministre de l'Agriculture. Pour franchir une nouvelle étape, le Premier Ministre a confié à Guillaume Garot, ancien Ministre, député de la Mayenne, une mission ayant pour objectif d'identifier les freins qui persistent tout au long de la chaîne alimentaire et de proposer des adaptations du cadre législatif et réglementaire, afin de généraliser les initiatives volontaires pertinentes mises en place dans le cadre de ce pacte. Ce jeudi 16 octobre, la réunion sous la présidence de Stéphane Le Foll du comité national de pilotage du pacte national « anti-gaspillage » signé en juin 2013, a permis de démontrer que tous les maillons de la filière alimentaire (production agricole, marchés de gros, industries agroalimentaires, grande distribution, restauration collective, restauration commerciale, collectivités locales) étaient impliqués et motivés pour travailler ensemble et diffuser les initiatives de plus en plus nombreuses sur le terrain. Témoin de cette mobilisation, 170 réponses à un appel à projet lancé en juillet dernier, qui peuvent toutes être consultées sur le site : alimentation.gouv.fr. Parmi elles, 8 ont été particulièrement distinguées par un prix « anti-gaspi » remis ce matin par Stéphane Le Foll. Cette réunion a permis de clarifier le cadre réglementaire de sécurité sanitaire dans le cas des dons à des associations (arrêté du 24 septembre 2014 et note d'information publiée ce jour au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture). Des formations seront introduites prochainement sur le thème de gaspillage dans les lycées agricoles et les écoles hôtelières. L'ensemble des participants du comité de pilotage ont réaffirmé la priorité que constitue la finalisation d'indicateurs permettant de quantifier le gaspillage et d'évaluer les progrès. Le Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forêt poursuivra la communication grand public sur les messages clés notamment via notamment le site <http://alimentation.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-la-campagne-anti-gaspi-2014>. En effet, une récente étude de l'ADEME auprès de 20 familles a montré que l'éducation aux bonnes pratiques permet de réduire ce gâchis de près de 50%. Ces bonnes pratiques reposent sur des choses simples, et à la portée de toutes les familles : vigilance sur les promotions en fonction des dates de péremption, rangement en fonction des dates de péremption, congélation des restes... Sur la base de cette expérience, ces bonnes pratiques « anti-gaspi » seront diffusées auprès des familles.

CULTURE – PROJET DE LOI "LIBERTE DE CREATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE"

« L'Etat doit continuer d'être garant de la liberté de création et de son ouverture à tous les formes d'expression artistique. C'est un des enjeux du projet de loi [qui sera présenté] au Parlement au premier semestre de l'année 2015. Ce débat sera l'occasion pour le gouvernement d'affirmer son attachement aux principes fondateurs de l'identité de notre pays en matière de culture : la liberté de création, mais aussi le soutien aux créateurs et la protection de leur statut, l'accessibilité la plus large aux œuvres de l'esprit, la préservation et la valorisation du patrimoine. Ce projet de loi porte aussi d'importantes dispositions relatives à l'architecture et au patrimoine, qui permettront d'une part de clarifier le droit des espaces protégés dans un souci d'efficacité et d'intelligibilité pour nos concitoyens sans pour autant renoncer au niveau de protection. De mettre en œuvre, d'autre part, certaines recommandations du rapport Bloche sur la création architecturale. Avec cette loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, il s'agit de libérer les énergies créatives au service du dynamisme de notre pays et de valoriser la création d'hier qui est le patrimoine d'aujourd'hui. » (F. Pellerin, 14/10/14).

EDUCATION – AIDE AU MERITE

Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pris acte de la décision du Conseil d'Etat de suspendre la suppression de l'aide au mérite pour les étudiants qui n'en bénéficiaient pas déjà pendant l'année universitaire 2013-2014. Cette décision rétablit, à titre provisoire, le régime précédent d'aides au mérite. Les conséquences à tirer de cette décision pour les étudiants seront annoncées dans les plus brefs délais.

NUMERIQUE – INCUBATEUR DE LA HALLE FREYSSINET

Le président de la République a posé mercredi 22 octobre la première pierre du futur incubateur numérique de la Halle Freyssinet à Paris. A l'initiative de Xavier Niel, cet espace de 30 000m2 deviendra le plus grand incubateur mondial de start-up, au nombre de 1 000. Il accueillera également des bureaux, un laboratoire de fabrication de maquettes ou de prototypes, un auditorium de 500 places, des salles de réunions, de larges espaces de travail, des services administratifs. « Une révolution technologique est à l'œuvre, et c'est à Paris et en France qu'elle va pouvoir connaître ses premiers résultats » (PR, 22/10/14). **Cet incubateur « va devenir un des lieux qui fera de Paris une des capitales du numérique dans le monde. Elle en a tous les atouts, parce qu'elle est déjà cette capitale de la nouvelle économie : Paris est en 1^{ère} position devant Londres et San Francisco sur la base des critères de l'innovation et du capital intellectuel ; Paris est le 3^{ème} site au monde pour accueillir les grands sièges sociaux des groupes industriels du monde ; Paris est la 1^{ère} ville d'Europe pour les incubateurs d'entreprises, avec déjà plus de 100 000 m2 qui sont dédiés à cette ambition ; Paris est aussi la ville préférée des étudiants étrangers, et notamment dans un grand nombre de domaines scientifiques ». « Voilà ce qu'est la France, voilà ce qu'est Paris, voilà ce que nous sommes capables de faire, et que nous ne disons pas suffisamment ». « On ne crée plus une entreprise comme on la créait hier ». « La force de la nouvelle économie c'est de s'appuyer sur des réseaux » : cet incubateur « sera un réseau, sera une communauté, où il y aura à la fois des incubateurs, des créateurs, des opérateurs publics ». Et on pourra « trouver ici le mieux de la recherche technologique, mais aussi du design, du marketing, de la vente, de l'enseignement, [...] tout ce qui va faire qu'il y aura synergie » (PR, 22/10/14).**

EDUCATION – NUMERIQUE

Najat Vallaud-Belkacem, Emmanuel Macron, Axelle Lemaire, et Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement, se sont félicités vendredi 17 octobre du succès de l'appel à projets e-éducation consacré aux « Apprentissages fondamentaux à l'École » dédiés au soutien au déploiement expérimental de technologies et services numériques dans le champ éducatif. 10 projets de démonstrateurs de services numériques dans le domaine de l'e-éducation ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien des investissements d'avenir. Retenus en raison de leur caractère innovant et des perspectives de valorisation économique, ces projets représentent un investissement total par les lauréats de plus de 21 millions d'euros. **Une aide totale de 9,6 millions d'euros sera dédiée aux entreprises et partenaires lauréats.** Les subventions accordées s'échelonnent de 625 000 à 1,1 million d'euros par projet. Cet appel à projets permettra de financer des initiatives dans les domaines du « lire-dire-écrire » : certaines privilégiant des approches ludiques associées aux travaux de sciences cognitives, d'autres les usages enrichis de la littérature de jeunesse, d'autres encore les travaux d'écriture sur support numérique et l'élaboration de cahiers-ressources numériques. Plusieurs projets aborderont la question des nouvelles écritures et lectures multimédias en français, en mathématiques et en anglais. A la manière de MOOCs, des plateformes viseront l'élaboration de parcours pédagogiques, le positionnement et l'aide complémentaire aux élèves en fonction de leurs difficultés. Un projet sera plus particulièrement dédié à l'apprentissage des mathématiques et des sciences via l'usage de la robotique ou des objets tangibles et virtuels, tandis qu'un dernier projet cherchera à développer un éditeur de jeux sérieux pour les élèves en situation de handicap ou empêchés. Les projets ainsi soutenus couvrent des champs d'innovation de l'éducation pour accélérer la personnalisation des parcours d'apprentissage ou les approches collaboratives et les nouvelles écritures numériques des élèves du premier degré. Tous

impliqueront un démonstrateur couvrant au moins 1 000 élèves dans plusieurs académies de manière à faciliter l'expérimentation des travaux de R&D et d'innovation d'organisation tout au long de la conduite des projets. Ils reposeront sur des collaborations entre des entreprises technologiques innovantes, des fournisseurs de contenus éducatifs, des établissements de recherche et des partenaires publics de la sphère éducative, ainsi que des collectivités. Ils viseront le développement de nouveaux usages pour la communauté éducative et ouvriront des perspectives de retombées économiques pour les différents maillons de l'écosystème français (contenus, terminaux, plateformes, pédagogies). **L'appel à projets s'inscrit dans le volet « Services, usages et contenus numériques innovants » du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) créé par le Programme des Investissements d'Avenir.** Le FSN a été mis en place dans le cadre de la priorité « développement de l'Économie numérique » du programme d'investissements d'avenir. Il répond à un double objectif : soutenir le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit, notamment en fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire national (hors zone très dense) ; soutenir le développement de nouveaux usages, services et contenus numériques innovants. Les interventions du FSN prennent la forme d'aides à la R&D pour des initiatives présentées en réponse à des appels à projets ou d'investissement dans des sociétés ou projets pour lesquels il existe un modèle économique et financier. Le FSN est géré par Bpifrance pour le compte de l'État.

EMPLOI – PLAN D'ACTION CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE – ANI « JEUNES DECROCHEURS »

François Rebsamen a tenu mardi 21 octobre une réunion de mobilisation pour l'emploi. Deux points ont été abordés : le plan d'action pour lutter contre le chômage de longue durée ainsi que les suites à donner à l'ANI « Jeunes décrocheurs ». Devant les représentants de l'ADF, de l'ARF, des partenaires sociaux, du CNLE et du CNIAE, **le Ministre a évoqué la gravité de la situation sur le chômage de longue durée et la nécessité d'aboutir à un plan d'action avant fin novembre. Il a lancé également un appel à la négociation d'un nouvel ANI « Jeunes décrocheurs ».** Pour les chômeurs de longue durée, François Rebsamen propose des axes de travail qui s'articulent autour de la prévention, la mobilisation des employeurs, l'évolution des dispositifs d'accompagnement, l'amélioration de l'efficacité des mesures d'insertion existantes et l'accès à la formation. **Pour les « Jeunes décrocheurs », le Ministre propose aux partenaires sociaux de négocier sur la base des trois orientations suivantes : 1/ un dispositif rénové d'accompagnement ; 2/ un enrichissement des mesures mobilisables pour l'ensemble des acteurs ; 3/ une aide au recrutement et à l'intégration des jeunes décrocheurs en entreprise, qui inclurait un dispositif de suivi dans l'emploi.** François Rebsamen a rappelé ainsi l'engagement du Président de la République pris lors de la dernière grande conférence sociale : **l'aboutissement d'actions concrètes, notamment à travers un accord entre partenaires sociaux à l'automne, et le rôle de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'action. Une prochaine réunion de mobilisation sera fixée fin novembre.**

EDUCATION – FONDS D'AMORÇAGE RYTHMES SCOLAIRES

Najat Vallaud-Belkacem, s'est réjouie de la publication mardi 21 octobre, au Journal officiel, des textes nécessaires au versement des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, ces textes reconduisent pour l'année scolaire les modalités de calcul et de versement des aides du fonds d'amorçage mis en place à la rentrée 2013 pour aider les communes à organiser des activités périscolaires en accompagnement d'une réforme engagée pour la réussite des élèves et pour la refondation de l'École. **Ainsi, dans les prochaines semaines, toutes les communes, y compris celles qui ont mis en place des organisations expérimentales sur le fondement du décret du 7 mai 2014, dont les écoles mettent en œuvre la répartition des enseignements sur neuf demi-journées hebdomadaires depuis la rentrée 2014 bénéficieront du montant forfaitaire de l'aide, soit 50 €.** Pour les communes les plus en difficulté (éligibles à la DSU cible, à la DSR cible et communes des départements d'outre-mer et de Saint Pierre-et-Miquelon bénéficiant de la quote-part de la dotation d'aménagement et à la collectivité de Saint-Martin), un complément de 40 € est prévu. **Au total, c'est 1/3 de l'aide prévue par le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré qui sera versé dès ce mois d'octobre,** le solde étant versé au printemps, en fonction de la réalité des effectifs d'élèves. **Pour cette année scolaire 2014-2015, ce sont ainsi 400 M€ qui sont mobilisés par l'Etat pour venir en soutien de la réforme des rythmes scolaires.** Effort qui s'ajoute à celui réalisé par la branche famille pour soutenir des services périscolaires de qualité au service de l'épanouissement et de la réussite des enfants.

EURO 2016

L'Euro2016 sera « un tremplin pour la France, pour son image, pour son attractivité, pour nos entreprises, pour l'emploi » (PM, 23/10/14). Le 6^{ème} comité de pilotage de l'Euro 2016 s'est tenu jeudi 23 octobre à Bordeaux, en présence notamment du Premier ministre, de Patrick Kanner, Thierry Braillard, Michel Platini, Président de l'UEFA, Noël Le Graët, Président de la Fédération française de football, Jacques Lambert, Président de la SAS Euro2016 et Alain Juppé, maire de Bordeaux et Président du club des sites qui accueilleront la compétition. **Patrick Kanner a rappelé à l'occasion de son allocution lors du comité de pilotage, que l'organisation de l'Euro 2016 revêt un double enjeu : « faire rayonner la**

France et la rassembler » (P. Kanner, 23/10/14). **Et pour ce faire, l'organisation française a procédé à une grande opération de rénovation ou de reconstruction des 10 stades accueillant la compétition.** Par ailleurs, cette « grande et belle fête du sport » sera un véritable « tremplin pour l'emploi ; sur le plan national, **l'organisation de l'Euro 2016 constitue d'ores et déjà un enjeu économique mesurable : 2 Md€ investis dans le secteur du BTP, générant plus de 20 000 emplois** » (P. Kanner, 23/10/14). Patrick Kanner a également rappelé souhaiter qu'un lien soit fait entre l'organisation de l'Euro 2016 et les jeunes engagés en mission de Service Civique, « pour que tous les jeunes qui souhaitent s'investir puissent le faire de la manière la plus efficace qui soit » (P. Kanner, 23/10/14). **Les ministres se félicitent de l'accord intervenu entre l'Euro2016 et le club des sites sur la contribution financière aux villes-hôtes qui permettra de dégager une dotation spécifique pour financer des équipements sportifs de proximité, à destination notamment des populations les moins favorisées.** Il est essentiel que les grands événements lèguent au territoire national un héritage durable, profitant à l'ensemble de la population. Le gouvernement est plus que jamais mobilisé pour faire de cet événement un succès populaire et une vitrine au service de la compétitivité de la France.

JEUNESSE ET SPORT – FAIR PLAY FINANCIER- EMPLOI DES JEUNES

Sur invitation de la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, **Patrick Kanner a participé mardi 21 octobre à Rome à la réunion des ministres des Sports de l'Union Européenne sur le fair-play financier de l'UEFA** (Union des associations européennes de football), en présence du Président de l'UEFA Michel Platini. **L'occasion de rappeler la priorité accordée par la France à une régulation européenne du sport professionnel afin de faire face aux menaces qui pèsent sur l'éthique du sport et l'équité des compétitions sportives.** « **Un certain nombre de dérives liées à l'hyper financiarisation du sport professionnel menacent aujourd'hui l'éthique du sport et l'intégrité des compétitions sportives et il est nécessaire que les bonnes pratiques insufflées par le mouvement sportif pour les préserver soient soutenues.** Parmi ces bonnes pratiques figurent notamment les règles du fair-play financier de l'UEFA. Dans un secteur transnational par nature, il est nécessaire que règles soient partagées par l'ensemble des acteurs du sport professionnel » (P. Kanner, 21/10/14). Lors de cette réunion, Michel Platini a notamment présenté le fair-play financier, dispositif novateur de régulation financière mis en place par l'UEFA, que la France soutient pleinement. La France a appelé à un dialogue constructif entre mouvement sportif et autorités publiques, au niveau national comme européen, pour soutenir les outils de régulation mis en place par le mouvement sportif pour relever les défis auxquels le mouvement sportif ne peut seul faire face. La France salue à cet égard l'accord de coopération entre l'UEFA et la Commission européenne le 14 octobre dernier. **En marge de cette réunion, le ministre s'est entretenu avec Calogero Mauceri, chef du «service national» en Italie, ainsi que des jeunes en service civil, dont le Président du Conseil italien, Matteo Renzi, vient d'annoncer une montée en puissance grâce notamment à la garantie européenne pour la jeunesse.** Le Président Matteo Renzi a annoncé cet été la création d'un «service civil universel» pour 100 000 jeunes, pour leur permettre de s'approcher du monde du travail tout en contribuant à la formation d'une conscience publique et civique. Avec un taux de chômage de 43%, l'Italie doit recevoir 1.5 milliards d'euros dans le cadre de la garantie européenne pour la jeunesse. **La France et l'Italie souhaitent que le développement du service civique en Europe soit au cœur de leur coopération bilatérale dans le domaine de la jeunesse.**

INTERIEUR – DEBORDEMENTS FOOTBALL

Alors que de nouveaux débordements se sont produits ce week-end en marge de la dixième journée du championnat de ligue 1 de football, M. Bernard Cazeneuve a tenu à condamner ces comportements inacceptables qui n'ont pas leur place dans et aux abords des enceintes sportives. A Nice, l'envahissement du terrain a été suivi de violences de la part de supporters locaux, tandis qu'à Lyon, une bagarre a opposé des "ultras" lyonnais et montpelliérains. Dans les deux cas, l'intervention rapide des forces de police a permis de mettre fin à ces troubles. **Le Ministre de l'Intérieur condamne fermement ces débordements inadmissibles qui justifient pleinement les mesures d'interdiction ou d'encadrement très strict de déplacement de supporters prises par les pouvoirs publics.** Bernard Cazeneuve souhaite par ailleurs que les investigations diligentées à la suite de ces incidents servent de socle à des poursuites judiciaires mais aussi à des **interdictions administratives de stade, conformément aux instructions envoyées aux préfets le 26 septembre.** Le Ministre de l'Intérieur rappelle enfin l'ensemble des acteurs du monde du football, au premier rang desquels les clubs, à leurs devoirs, afin que, particulièrement dans le contexte de rencontres à risques, toute forme de provocation soit fermement proscrite.

INTERIEUR – INCENDIES CORSE

Afin d'appuyer l'action des sapeurs-pompiers de Corse qui luttent depuis mardi 21 octobre contre plusieurs incendies importants, M. Bernard Cazeneuve, a décidé de mobiliser de nouveaux renforts nationaux : 4 bombardiers d'eau sont sur zone depuis ce mercredi et viennent ainsi renforcer l'action des 4 bombardiers d'eau (2 Canadair et des 2 Trackers) et de l'hélicoptère de la sécurité civile (Dragon 2 B), déjà présents en Corse. Aux côtés des militaires de l'UIISC de Corte, une

quarantaine de militaires de la Sécurité civile spécialisés dans la lutte contre les feux de forêts sont en cours d'acheminement vers le nord de l'île, par voies aérienne et maritime. Par ailleurs, le préfet de zone organise actuellement l'envoi de colonnes de renforts de sapeurs-pompiers des SDIS des départements du sud de la France. D'autres options de renfort logistique sont enfin en cours d'étude. **Dans un contexte de forte sécheresse et de vents forts, la Corse est en effet frappée par une recrudescence des feux de forêts.** Les sapeurs-pompiers de Haute-Corse font notamment face depuis mardi à un feu de grande ampleur, attisé par les vents forts, autour de la commune d'Albertacce et qui a déjà brûlé environ 500 hectares. Dans les environs d'Ajaccio, un autre incendie ravage depuis ce mercredi matin plusieurs dizaines d'hectares et a nécessité l'évacuation d'un sémaphore de la Marine nationale. Les secours ont procédé à la mise en sécurité des riverains. Aucune victime n'est à déplorer. **Le Ministre de l'Intérieur apporte son entier soutien à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et des militaires de la Sécurité civile qui sont actuellement mobilisés, aux côtés des pilotes des bombardiers d'eau.**

ECOLE – CORBEIL-ESSONNES

Najat Vallaud-Belkacem et Bernard Cazeneuve ont condamné lundi 20 octobre très fermement les actes inacceptables survenus à Corbeil-Essonnes, où une voiture bélier en flammes a été projetée contre une école maternelle, deux semaines après deux autres sinistres similaires dans un autre quartier de la ville. **L'intervention rapide des sapeurs-pompiers a permis d'éteindre rapidement l'incendie et personne n'a été blessé.** Le Police Judiciaire est chargée de l'enquête. **Les deux ministres font part de leur indignation et expriment leur solidarité envers le corps enseignant, la communauté éducative et l'ensemble des habitants de Corbeil.** Ils se rendront sur place aujourd'hui.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – FINANCEMENT COLLEGE INTERNATIONAL PHILOSOPHIE

Geneviève Fioraso a tenu à rassurer mercredi 22 octobre les personnels et partenaires du Collège international de philosophie quant à la pérennité de cet établissement. Le Ministère confirme l'attribution de la dotation de financement qui, comme les années précédentes, sera versée au collège international de Philosophie. **Ces moyens permettront au Collège de poursuivre son activité** reconnue en faveur de la promotion d'un dialogue interdisciplinaire et ouvert sur la philosophie.

COMPETITIVITE - AGROALIMENTAIRE

Le secteur agro-alimentaire est un élément fort de notre dynamisme économique. A titre d'exemple, le Salon International de l'Alimentation se tient en ce moment à Paris : c'est le premier salon du secteur au niveau mondial, avec 6000 professionnels, en hausse de 10% cette année. A travers le contrat filière signé en juin 2013, le gouvernement est engagé pour combler le déficit de compétitivité et restaurer les marges du secteur : 1/ **S'agissant du Pacte de responsabilité : L'allègement supplémentaire de charges au titre du CICE est de 431 M€ en 2014, par rapport à 2012. En 2017, ce sera 1,1 Md€ de plus qu'en 2012. S'agissant du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, 200 M€/an à partir de 2015** seront dégagés pour renforcer leur compétitivité. 3/ **S'agissant de l'innovation du secteur :** Sur la période 2015-2017, **le secteur bénéficiera de 120 M€ pour l'innovation technologique et l'investissement** s'inscrivant dans les stratégies de filières ; **Début 2015, un appel à projets de 20 M€** sera lancé pour la conception de nouveaux aliments spécifiques à des régimes alimentaires. 4/ **S'agissant de la simplification,** le secteur bénéficiera notamment des simplifications générales sur la feuille de paye et la démarche « dites-le nous en une fois ». 5/ **S'agissant de l'accompagnement à l'export,** le secteur bénéficiera notamment de la dématérialisation des procédures de certifications à l'export et de la meilleure organisation de l'accompagnement via la mise en place d'un « fédérateur ».

AGRICULTURE – CONSOMMATION – RELATIONS FOURNISSEURS/DISTRIBUTEURS

Stéphane Le Foll, Emmanuel Macron et Carole Delga se sont félicités samedi 18 octobre de la parution du décret pour une meilleure prise en compte des évolutions du prix des matières premières agricoles et alimentaires dans les relations entre fournisseurs et distributeurs. La loi relative à la consommation a créé l'obligation d'insérer une clause de renégociation dans certains contrats de vente de produits alimentaires dont les prix de production sont significativement affectés par des fluctuations des prix des matières premières agricoles et alimentaires. Cette disposition devient effective avec la publication de son décret d'application au Journal Officiel le 18 octobre. **Élaboré en concertation avec les principales organisations professionnelles agricoles, de l'industrie agroalimentaire et du commerce,** le décret définit la liste des produits concernés ainsi que les modalités de traçabilité de la renégociation. **Ce dispositif est notamment applicable à la vente du lait et des produits laitiers, des produits de la pisciculture, de la viande, des œufs et des pâtes alimentaires.** Depuis plusieurs années, les prix de certaines matières premières agricoles et alimentaires connaissent une forte volatilité. Ces évolutions de prix, parfois très brutales, étaient rarement anticipées par les partenaires commerciaux de la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires. Cette situation était préjudiciable aussi bien aux producteurs

agricoles qu'aux fournisseurs de l'agro-alimentaire, en l'absence de mécanisme de renégociation encadré. **Le nouveau dispositif devra ainsi être intégré dans les discussions qui commencent actuellement pour conclure d'ici fin février 2015 les contrats LME entre industriels et distributeurs.** Les contrats régis par le code rural et de la pêche maritime, entre le producteur agricole et son premier acheteur (comme par exemple les contrats entre producteurs de lait et laiteries) sont également concernés. **Ce décret permet aussi d'appliquer l'obligation de prise en compte des évolutions de prix dans les coopératives introduite par la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.** Ainsi, producteurs agricoles, industriels de l'agroalimentaire et distributeurs, définiront dans ces différents contrats les modalités de renégociation des prix des produits concernés.

RELATIONS COMMERCIALES – FILIERE ALIMENTAIRE

Face aux tensions rencontrées dans les relations commerciales entre producteurs et distributeurs, Stéphane Le Foll, Emmanuel Macron et Carole Delga ont convoqué jeudi 23 octobre tous les acteurs de la filière alimentaire. Le gouvernement souhaite « que l'état d'esprit [de ces relations] change et qu'on ne soit pas uniquement dans une guerre des prix » (S. Le Foll, 23/10/14). « Il n'y a pas de stigmatisation. Mais s'il y a des pratiques abusives, elles seront sanctionnées » (E. Macron, 23/10/14). Il faut « une parfaite transparence et donc une application de la loi », notamment « des sanctions prévues par la loi Hamon » ainsi que des décrets « sur la volatilité des prix des matières agricoles » (E. Macron, 23/10/14). « La réunion s'est déroulée dans un esprit constructif » (S. Le Foll, 23/10/14), et a permis de partager plusieurs objectifs : 1/ **mettre en place un comité de suivi des relations commerciales**, qui constituera « l'outil [de référence] au cours des négociations » (S. Le Foll, 23/10/14) ; 2/ **promouvoir les produits d'origine française** en grande distribution comme en restauration collective, notamment la démarche « Viandes de France » (S. Le Foll, 23/10/14) ; 3/ **évaluer les effets des regroupements en cours de centrales d'achat**, « qui ont un sens mais [qui sont] aussi une inquiétude » : « nous allons saisir pour avis l'Autorité de la concurrence » (E. Macron, 23/10/14) sur le schéma de rapprochement, et la mise en œuvre pratique sera suivie de près ; 4/ « ne pas » **faire du CICE « un outil au service de la baisse des prix** : il a d'autres vocations ». « Ça a été assez unanime autour de la table » et « la grande distribution a dit qu'elle [y] était prête » (S. Le Foll, 23/10/14). Le comité de suivi permettra de s'en assurer.

AGROALIMENTAIRE – DOUX

Stéphane Le Foll a salué lundi 20 octobre l'entrée du groupe saoudien Al Munajem au capital du groupe Doux. Le groupe Doux a annoncé que le groupe saoudien Al Munajem, partenaire commercial historique de Doux, allait rentrer au capital. Stéphane Le Foll a salué cette information, qui constitue une nouvelle étape très importante dans la consolidation et la pérennisation de la filière française d'export de volaille. « L'intérêt que porte l'Arabie Saoudite aux poulets français se confirme plus que jamais. Je continuerai à œuvrer pour consolider ce partenariat stratégique entre nos deux pays, primordial pour l'avenir de la filière avicole française » (S. Le Foll, 20/10/14).

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE – VANDALISME AUDE

Stéphane Le Foll a condamné lundi 20 octobre avec fermeté les actes de vandalisme commis ce week-end contre l'agence de la Mutualité sociale agricole (MSA) de Narbonne. Le Ministre tient à souligner le caractère incompréhensible de ces actions contre la MSA. « Toucher à la MSA, c'est avant tout porter un préjudice à un organisme permettant la couverture sociale des agriculteurs, dans un moment où celle-ci mobilise d'importantes ressources pour venir en aide aux exploitants les plus touchés par les aléas climatiques et économiques » a indiqué Stéphane Le Foll. Le Ministre a annoncé la semaine passée une augmentation de 50% de l'enveloppe de prise en charge des cotisations sociales MSA pour le second semestre 2014, celle-ci passant de 15 à 23 M€. Cette enveloppe permettra de traiter d'ici les prochaines semaines les besoins des exploitations les plus en difficulté. Les engagements pris par le Ministre à l'égard des viticulteurs lors de sa venue dans l'Aude le 17 juillet dernier seront ainsi honorés. Enfin, le Ministre tient à exprimer sa totale solidarité aux salariés et aux administrateurs de la MSA.

BILAN – FETE DE LA GASTRONOMIE

La 4^{ème} édition de la Fête de la Gastronomie, qui s'est déroulée du 26 au 28 septembre derniers, a recensé **9.291 événements partout en France** (contre 7.650 en 2013), dont **41 banquets et 51 pique-niques, ainsi que 232 initiatives à l'étranger** (86 en 2013). Ce sont ainsi plus de **1.800.000 visiteurs et près de 280.000 professionnels** qui ont participé à cette 4^{ème} édition. Stéphane Le Foll, Emmanuel Macron et Carole Delga ont tenu lundi 20 octobre à saluer la forte implication de l'ensemble des acteurs et professionnels qui ont contribué à la réussite de cette édition. **Ils tiennent tout particulièrement à remercier Guillaume Gomez, parrain 2014 et chef des cuisines de l'Elysée, pour son engagement en faveur des valeurs de la Fête, que sont la convivialité, la popularité et la générosité.** La thématique de cette 4^{ème} édition « l'amour des gestes et des savoir-faire » a permis de sensibiliser le grand public aux nombreux métiers du secteur de la

gastronomie et d'illustrer l'importance, dans ces métiers, de la transmission des techniques et traditions, d'une génération à l'autre, mais aussi des innovations, notamment grâce à l'apprentissage. Pour Carole Delga : « **La Fête de la Gastronomie confirme cette année encore l'engouement du public et s'inscrit durablement dans le paysage gastronomique français comme un rendez-vous annuel incontournable.** La gastronomie est un enjeu majeur pour la France, une dimension essentielle de notre identité et de notre culture, qui participe largement au rayonnement de notre pays. Pour un nouveau grand cru gastronomique, je vous annonce que la 5^{ème} édition se déroulera les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 septembre 2015, soit une semaine après les Journées du Patrimoine ».

ACTION – LUTTE ANTI-CORRUPTION – GROUPE DE TRAVAIL OCDE

La France a inscrit la lutte contre la corruption comme une priorité politique avec la loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière. **Cette loi vient compléter un dispositif répressif très complet** : elle renforce les amendes encourues pour corruption ; crée le procureur national financier ; met fin au monopole du Parquet dans le déclenchement des poursuites en matière de corruption d'agent public étranger. **Le gouvernement a par ailleurs introduit plusieurs réformes majeures visant notamment à conforter l'indépendance des autorités judiciaires françaises.** 1/ **La circulaire de juillet 2012** du Garde des sceaux s'engageant à ne pas passer outre les avis défavorables du Conseil supérieur de la magistrature, s'agissant des propositions de nomination des magistrats du parquet. 2/ L'interdiction, via **la loi du 25 juillet 2013**, de toute intervention du pouvoir exécutif via le parquet dans le déroulement des procédures judiciaires. 3/ **Un projet de loi constitutionnelle a été déposé** à l'Assemblée nationale le 14 mars 2013 dans le souci de renforcer l'indépendance de la justice sur 2 points : la nomination des magistrats et du Conseil supérieur de la magistrature. L'examen a été suspendu à l'issue des débats au Sénat, mais le gouvernement étudie les modalités d'une reprise du processus parlementaire. **La lutte contre la corruption doit être mondiale pour être efficace. A ce titre, la France soutient les travaux de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. S'agissant toutefois de la loi de blocage française, celle-ci n'a pas vocation à faire obstacle** aux poursuites menées à l'étranger, mais seulement à encadrer la coopération judiciaire européenne et internationale avec ces autorités et la communication de pièces et informations parfois sensibles. **S'agissant du délai de prescription applicable à l'infraction de corruption transnationale, l'état actuel de la législation et de la jurisprudence est parfaitement satisfaisant** et ne nécessite pas qu'il soit légiféré dans ce domaine. **S'agissant de l'opportunité d'incriminer le trafic d'influence en relation avec les agents publics étrangers**, le gouvernement avait annoncé dès octobre 2012, souhaiter renforcer l'efficacité de la répression de la corruption transnationale et notamment en incriminant le trafic d'influence international. Cette proposition a été rejetée par la représentation nationale lors du débat sur la loi transparence en 2013. Cependant l'idée d'une telle réforme n'est pas abandonnée. **S'agissant des affaires impliquant des entreprises françaises pour des faits avérés ou présumés de corruption à l'étranger, le nombre de procédures diligentées en France pour corruption d'agent public étranger a fortement augmenté ces dernières années (+ 24 depuis 2012 soit une augmentation de 75% en 2 ans).** Le développement important du nombre de ces affaires est la traduction des efforts menés par la France dans ce domaine. Mener à bien ces procédures nécessite toutefois de respecter la procédure et le temps judiciaire. L'instauration du nouveau procureur de la République financier en février 2014 vient compléter cette lutte.

JUSTICE – MARTINIQUE

Christiane Taubira a pris acte lundi 20 octobre de la décision du juge administratif de Fort de France rendue en référé le 17 octobre 2014 concernant la situation du centre pénitentiaire de Ducos, en Martinique, qui lui impose de procéder sans délai à la mise en œuvre de 7 mesures. Celles-ci, comme notamment l'intensification des opérations de dératissage, un programme de nettoyage complet des cellules, l'intensification de la distribution des produits d'hygiène à tous les détenus, seront immédiatement appliquées pour mettre l'établissement en conformité avec cette décision. **L'ordonnance du juge a également relevé les efforts importants déjà accomplis et à venir.** Ainsi, l'extension de 160 places du centre pénitentiaire de Ducos sera livrée au quatrième trimestre 2015, la restructuration des ateliers de maintenance et des ateliers de formation, l'extension, restructuration et la mise aux normes de la cuisine d'ici début 2015, la restructuration de la zone greffe-écrou d'ici fin janvier 2015. Enfin, 2 parloirs familiaux seront livrés au centre de détention en décembre 2014 et 4 unités de vie familiale et 4 parloirs familiaux à la maison d'arrêt mi-2016. **Ces travaux s'inscrivent, comme ceux de Rémire-Montjoly, Majicavo, Nouméa et Papéari, dans le budget triennal 2013-2015 qui prévoit près de 250 millions d'euros pour ces projets.** Dès ce budget triennal, un programme immobilier ambitieux a été lancé. Il implique la fermeture de 1082 places parmi les plus vétustes et porte sur une création nette de 6500 places. Ce programme, entièrement financé, n'oublie aucun territoire de la République. **Par ailleurs, 33 millions d'euros sont alloués par le gouvernement pour renforcer la sécurité dans les établissements pénitentiaires** ; il permettra d'améliorer la situation en Guyane, à la Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie. Sur 2013/2014, 1,076 millions d'euros ont été consacrés au plan de sécurité Outre-Mer qui concerne Baie-Mahault, Rémire-Montjoly et Ducos. Des efforts continueront à être faits en faveur des conditions de détention et de l'immobilier pénitentiaire Outre-mer dans le cadre du budget triennal 2015-2017.

JUSTICE – DROITS DES MINEURS GREVISTES DE 1948 ET 1952

Christiane Taubira, à qui le Président de la République a exprimé un accord bienveillant, proposera, un amendement au projet de loi de finances pour 2015 reconnaissant les droits des mineurs grévistes de 1948 et de 1952, victimes de licenciements abusifs. « Je considère que la République se doit de réparer enfin les injustices commises et de donner satisfaction aux travailleurs qui ont conduit un combat politique de plus de soixante ans » n'a cessé de répéter la garde des Sceaux qui a soutenu leur cause dès qu'elle en a été saisie. L'amnistie du 4 août 1981 et l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 10 mars 2011 ont constitué des progrès dans la reconnaissance des droits de certains d'entre eux. « **Mais je tiens à une réhabilitation complète, qui reconnaisse à la fois le préjudice matériel et moral enduré, et qui apaise les blessures, insiste la ministre de la justice.** La République ne peut que se grandir en reconnaissant le caractère discriminatoire et abusif des préjudices subis pour faits de grève qui, même amnistiés, ont porté atteinte à leurs droits fondamentaux. Elle doit les rétablir dans leur dignité et leur honneur » (C. Taubira, 23/10/14). **L'amendement à la loi de finances pour 2015 reconnaîtra enfin le caractère discriminatoire et abusif du licenciement pour faits de grève des mineurs grévistes en 1948 et 1952. Cette reconnaissance solennelle se traduira par le versement d'allocations réparatrices, que l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs devra précisément établir.** « Je souhaite également que soient rétablis dans leurs distinctions et leur grade militaire les mineurs qui en ont été privés du fait des événements en question » (C. Taubira, 23/10/14). Au-delà de la réparation du préjudice matériel et symbolique, la Ministre de la Justice entend que les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accordent désormais aux grèves des mineurs de 1948 et 1952 la place qu'elles méritent, pour que la mémoire de cette lutte pour les droits reste vivante dans l'esprit des générations présentes et futures.

DEFENSE – DROIT D'ASSOCIATION

Le Président de la République a confié vendredi 17 octobre à M. Bernard Pêcheur, Président de la section de l'administration du Conseil d'Etat, une mission sur la portée et les conséquences des deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme datés du 2 octobre 2014 portant sur le droit d'association pour la défense des intérêts matériels et moraux des militaires.

ANCIENS COMBATTANTS – PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE

Kader Arif a annoncé mardi 21 octobre un plan d'action pour la modernisation du traitement des pensions militaires d'invalidité, au cours d'une rencontre avec les membres du comité d'entente des grands invalides de guerre. Ce plan d'action, qui comprend 27 mesures, s'inscrit dans un processus d'amélioration du dispositif de réparation pour les invalides de guerre. **Il vise à simplifier les démarches des militaires et anciens combattants,** à fluidifier le traitement des dossiers de demande de pension, et à rationaliser le fonctionnement de certaines structures prévues par le code des pensions militaires d'invalidité. **Résultant des propositions formulées en novembre 2013 par le comité d'entente des grands invalides de guerre,** il témoigne de l'attention que porte le ministère de la Défense à la qualité du dispositif de réparation pour les invalides de guerre. « **Ce plan témoigne de la création d'un nouvel espace de dialogue entre les invalides de guerre et le ministère de la Défense** », s'est réjoui Kader Arif, évoquant « une étape supplémentaire » dans le processus d'amélioration du dispositif de réparation pour les invalides de guerre. Ce plan pourra être complété de quelques mesures relevant de l'autorité de la Garde des sceaux. Il s'agit en effet d'améliorer les procédures en cas de contentieux. **Le plan d'action prévoit plus particulièrement : 1/ Pour le traitement administratif des pensions militaires d'invalidité :** de renforcer l'information des demandeurs et des agents de l'administration (formation, guides, formulaires administratifs enrichis) ; d'améliorer la qualité de la relation avec les usagers (hotline spécialisée, boîte courriel dédiée aux guichets de proximité, formulaires en ligne) ; de réduire les délais de traitement des dossiers ; **2/ En matière d'aide sociale, d'assurer une égalité de traitement, sur le plan national, de la réparation des préjudices extra-patrimoniaux.** Le plan d'action s'insère dans le processus de Modernisation de l'Action Publique (MAP) « anciens combattants », qui fait l'objet d'un suivi régulier au sein du ministère et en interministériel (CIMAP).

DEFENSE – OBSERVATOIRE PARITE HOMMES-FEMMES

Le mardi 21 octobre, à l'occasion de la réunion de l'Observatoire de la parité hommes-femmes et de l'égalité professionnelle au sein du ministère de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a exprimé sa satisfaction de voir que « toutes les actions lancées le 15 avril, lors de la remise du rapport du contrôleur général des armées Brigitte Debernardy et du général d'armée Didier Bolelli, sont réalisées ou en passe de l'être ». Le ministre a examiné avec les représentants des armées le bilan de la feuille de route 2014 de la Défense, approuvée en comité interministériel des droits des femmes, ainsi que **l'état d'avancement du plan spécifique lancé le 15 avril dernier** pour lutter contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexuelles au sein de ce ministère. « **Les armées ont réagi avec rapidité et vigueur** », a

salué le ministre après la présentation du rapport de Françoise Gaudin, Haut-Fonctionnaire du ministère de la Défense pour l'égalité hommes-femmes, et des premiers résultats de la cellule Thémis, mise en place pour recueillir les plaintes de victimes de harcèlements, discriminations et agressions sexuels au sein du ministère. **Jean-Yves Le Drian s'est également félicité que le ministère dispose dorénavant d'outils statistiques complets** permettant d'analyser avec précision la place des femmes et de proposer ainsi des mesures susceptibles de l'améliorer. « *Le ministère dispose d'un rapport de situations comparées hommes-femmes pour les personnels civils annexé au Bilan social, il faut désormais pouvoir disposer d'outils comparables pour le personnel militaire* ». **Le ministre a demandé de poursuivre en 2015 la feuille de route ministérielle en approfondissant en particulier d'une part, la question de l'égalité dans l'aide à la reconversion pour les femmes militaires** quittant la Défense, et d'autre part, **les conditions de réussite des candidates féminines aux recrutements externes des écoles d'officiers**. Il a enfin salué la mobilisation des armées autour d'une culture maintenant commune pour l'égalité entre les femmes et les hommes et a réaffirmé que la Défense se doit d'être exemplaire en ce domaine et reconnue comme telle.

DISPARITION RESISTANT – CAMILLE GUSTAN

C'est avec une profonde tristesse et une sincère émotion que Kader Arif a appris la disparition de Camille Gustan mercredi 22 octobre, à l'âge de 94 ans. Né à Fort-de-France en 1920, il est incorporé au bataillon d'infanterie coloniale de la Martinique le 16 avril 1941. **Le 24 juin 1943, les Martiniquais nous offrent l'un des plus beaux gestes de la Résistance. Ce jour-là, des femmes et des hommes manifestent autour du monument aux Morts pour commémorer l'Appel du 18 juin. Ils incarnent la voix de la France Libre.** Poussé par cet élan, Camille Gustan rejoint les Forces Françaises Libres aux Antilles le 14 juillet 1943, jour de la fête nationale. Il sert alors jusqu'à la fin du conflit aux côtés des FFL, fidèle aux valeurs de la Résistance. A partir du 17 janvier 1950, il effectue plusieurs séjours dans les théâtres d'opérations extérieures : en Afrique du Nord, en Extrême Orient, en Algérie, à Madagascar, au Niger, en Polynésie française. **Ses médailles et ses décorations témoignent de sa valeur militaire, de son courage, de son esprit de sacrifice et de son sens du devoir. Le 27 septembre dernier, il avait été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.** Le ministre rends hommage au dévouement exceptionnel et au comportement exemplaire de Camille Gustan qui, après sa carrière militaire, mit ses convictions et son engagement au service de sa ville, Saint Pierre, et du monde associatif. **La France perd un acteur et témoin de la seconde guerre mondiale, un héros de la dissidence qui fit l'honneur de la France.** Kader Arif pense à tous ses compagnons d'armes, dissidents à qui la France a rendu hommage cette année, notamment le 6 juin et le 15 août. **À la famille et aux proches de Camille Gustan, il adresse mes plus sincères condoléances.**

POLITIQUE INDUSTRIELLE – POLES DE COMPETITIVITE

L'ensemble des ministres en charge de la politique des pôles de compétitivité se sont félicités, en lien avec les présidents des conseils régionaux et l'association des régions de France, du financement de **67 nouveaux projets collaboratifs de R&D impliquant 49 pôles de compétitivité, 260 entreprises et 150 laboratoires publics de recherche, pour un montant d'aide de 42,8 millions d'euros de la part de l'Etat et de 45,7 millions d'euros de la part des collectivités territoriales et des fonds communautaires (FEDER).** Sélectionnés parmi les 128 dossiers présentés au 18^{ème} appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI), ces projets d'excellence s'inscrivent dans les priorités de la politique industrielle que le Gouvernement a placée au cœur du **Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Pilotés par une entreprise et associant au moins deux entreprises et un laboratoire de recherche, ces projets apportent une réponse concrète et collective sur des enjeux d'innovation actuels.** Ainsi le projet Box@pme, soutenu par le pôle Aerospace Valley, conçoit une solution globale incluant produit, service et processus de protection visant à lutter contre le cyber-espionnage à destination des PME et ETI françaises. Le projet Oviboost, labellisé par le pôle Agri Sud-Ouest Innovation, ambitionne de développer des solutions alternatives à l'utilisation d'antibiotiques principalement dans les élevages ovins du bassin du Roquefort, l'une des vitrines du savoir-faire national. Le projet Sealcoat, soutenu par le pôle Techtera, contribuera à la reconquête de la maîtrise française en matière de conception des dirigeables par le développement d'un revêtement extérieur novateur répondant aux contraintes atmosphériques, climatiques et aérodynamiques. Le projet POWER-C, labellisé par le pôle Mer Méditerranée, propose de lever un verrou essentiel de la compétitivité des énergies marines renouvelables, celui de la connexion sous-marine pour les éoliennes offshore et les hydroliennes. Le projet Tomos, soutenu par le pôle Eurobiomed, envisage de développer de nouvelles tables d'imagerie médicale équipées de dispositifs alternatifs à la radiologie classique. Enfin, le projet Damav, labellisé par le pôle Pégase, vise une solution de détection automatisée des maladies de la vigne par le survol des parcelles au moyen de l'utilisation d'un micro-drone. **Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus témoignent de cette dynamique d'innovation portée par les pôles de compétitivité et les 7 500 entreprises membres.** Pleinement mobilisés, les pôles de compétitivité font naître les projets qui déboucheront sur de nouveaux produits et services commercialisés. Ils permettront ainsi aux entreprises partenaires de prendre des positions de leaders sur les marchés concernés et de développer l'activité et l'emploi dans les territoires. **Un 19^{ème} appel à projets est en cours. Les projets seront sélectionnés avant la fin du premier trimestre 2015.**

INDUSTRIE – GOUVERNANCE AREVA

Ségolène Royal, Michel Sapin et Emmanuel Macron ont pris acte mercredi 22 octobre, de la décision de Luc Oursel qui a indiqué que, pour des raisons personnelles, il n'était plus en mesure d'assumer ses fonctions de président du directoire d'Areva. Les Ministres saluent le travail effectué par Luc Oursel tout au long de son parcours chez Areva et en particulier à la **présidence du directoire ces 3 dernières années**. Dans un contexte difficile pour le secteur électronucléaire à la suite de l'accident de Fukushima, **Luc Oursel s'est employé à mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux**, centré sur le renforcement de la performance opérationnelle. Il a œuvré au renouvellement de l'outil industriel d'AREVA. Il a également consolidé les relations avec les grands clients d'Areva et a notamment **renforcé le partenariat stratégique avec EDF**, son premier client. Le Conseil de surveillance de la société (qui s'est tenu le mercredi 22 octobre) prendra les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale.

ENVIRONNEMENT – CONCLUSION EXPERTISE BARRAGE SIVENS

Comme Ségolène Royal s'y était engagée suite aux controverses qui ont eu lieu lors du démarrage des travaux de construction du barrage de Sivens, dans le Tarn : **1/** avait nommé le 8 septembre dernier, en accord avec M. Thierry Carcenac, président du Conseil général du Tarn et M. Martin Malvy, président du Conseil régional Midi-Pyrénées, une mission d'expertise sur ce projet controversé ; **2/** les conclusions des experts Nicolas Forray et Pierre Rathouis ont été rendues ; **3/** La ministre a demandé au Préfet du Tarn d'organiser dans le courant de la semaine prochaine **une réunion de restitution de ces conclusions par les deux experts**.

NOMINATION – ANRU

Le Président de la République envisage de nommer M. Nicolas Grivel en qualité de Directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat sont saisis de ce projet de nomination, afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

INVESTISSEMENTS – TRANSITION ENERGETIQUE – PIA

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), l'ADEME a lancé en 2013 un Appel à manifestations d'intérêt « Énergies marines renouvelables : briques et démonstrateurs ». Après 2 premiers projets lauréats retenus en avril 2014, ce sont mercredi 22 octobre 4 nouveaux projets qui sont soutenus par l'État. L'aide du PIA s'élève au total à **33,3 millions d'euros pour ces 6 projets pour un montant total d'investissement de 93,5 millions d'euros**. Cet appel à manifestation d'intérêt contribue à faire des énergies marines une filière industrielle émergente stratégique pour la France. **Les projets sélectionnés permettront de tester la fiabilité et les performances de 3 technologies innovantes pour en démontrer la compétitivité, au service de la transition énergétique pour la croissance verte : 1/** l'énergie hydrolienne marine, issue des courants marins ; **2/** l'éolien flottant, exploitant l'énergie du vent à des distances éloignées des côtes ; **3/** l'énergie thermique des mers, issue des différences de température entre les eaux de surface et les eaux profondes. **L'engagement du Gouvernement pour les énergies marines se concrétise notamment au travers des appels d'offres pour les parcs d'éoliennes off-shore et l'appel à manifestation d'intérêt pour des fermes pilotes hydroliennes en cours d'analyse**. Les technologies françaises sont également à l'honneur dans les appels à projets européens, à l'image du programme NER 300. Le Programme des Investissements d'Avenir permet de consolider par l'innovation les filières émergentes du nouveau modèle énergétique français en profitant des atouts du territoire national, sur le continent et dans les outre-mer. **Avec une surface maritime de 11 millions de km², la France dispose d'un potentiel économique issu de la mer parmi les plus importants au monde**. Ce potentiel se double d'une solide base industrielle et scientifique dans les secteurs maritimes et énergétiques avec la présence de grands groupes mondiaux, de laboratoires d'excellence et de PME innovantes.

COMMERCE – ARTISANAT – SAVOIR-FAIRE

Carole Delga s'est félicité mercredi 22 octobre de la décision du tribunal de première instance de l'Union européenne d'annuler, pour toute une gamme d'ustensiles - tels que les rasoirs, coupe-ongles, coupe-papiers etc. - la marque Laguiole déposée par une personne ne détenant pas les savoir-faire si spécifiques de la commune aveyronnaise. Afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise, la loi consommation du 17 mars 2014 prévoit que les collectivités territoriales soient alertées par l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) en cas de dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque contenant sa dénomination. **Un décret est prévu dans les prochaines semaines pour une entrée en application dès le début de l'année 2015. La loi Consommation prévoit par ailleurs la possibilité de créer, de**

faire reconnaître et de protéger des Indications géographiques (IG) pour des produits artisanaux ou manufacturés. Ce dispositif vise à protéger et promouvoir des productions locales, leur qualité, leur réputation et les savoir-faire traditionnels qui les associent à un territoire. Les producteurs pourront demander l'homologation de leur cahier des charges auprès de l'INPI à partir de début 2015, une fois la concertation achevée et les textes d'application publiés. Enfin, un dispositif d'indications géographiques est également envisagé au niveau européen pour les produits artisanaux et manufacturés. La France y apporte son plein soutien pour permettre aux productions traditionnelles artisanales d'être reconnues le plus largement possible.

ZOOM SUR LE CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNICATION – ATTRACTIVITE - CSA

Laurent Fabius et Emmanuel Macron ont présenté mercredi 22 octobre une communication relative à l'attractivité de la France. 20 000 entreprises étrangères ont choisi de s'installer et de se développer en France, et contribuent directement à la vitalité de l'économie française. Elles emploient 2 millions de personnes. Elles représentent un tiers des exportations et près de 30 % de la R&D nationale. La France est au quatrième rang mondial du stock des investissements directs étrangers, deuxième en Europe après le Royaume Uni et première en Europe pour les investissements créateurs d'emplois industriels. **Au-delà des grands choix économiques engagés depuis 2012, en particulier pour renforcer la compétitivité des entreprises installées sur le sol français à travers le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité et de solidarité, le projet de loi, à venir, pour l'activité favorisera le développement de l'activité des entreprises françaises et des entreprises étrangères s'établissant sur le sol national.** Ce texte comportera notamment des mesures sur l'ouverture des commerces le dimanche et en soirée, l'actionnariat salarié, la rénovation du dialogue social, l'amélioration du fonctionnement des prud'hommes et la simplification des procédures administratives. Les investissements seront sécurisés par la mise en œuvre de la charte sur la non-rétroactivité fiscale. **La France poursuivra sa politique d'attractivité à destination de certains « acteurs-cibles », parmi lesquels : Les fonds souverains.** Afin d'asseoir la place de Paris comme place financière internationale et de faciliter les rencontres avec les acteurs de l'économie française, l'Institutional Investors Roundtable (IIR – une plateforme et communauté internationale d'investisseurs de long-terme) sera implantée à Paris. Cette nouvelle plateforme permettra le développement de fonds de coinvestissement entre ces acteurs et la Caisse des Dépôts ; **Les talents internationaux souhaitant inventer,** investir, produire et travailler en France. Le « Passeport Talents » simplifiera l'installation sur le sol français de chercheurs, créateurs d'entreprises et de dirigeants internationaux. Le régime fiscal des impatriés sera élargi aux salariés évoluant au sein du même groupe pour attirer les sièges des entreprises internationales ; **Les touristes étrangers.** Pour viser rapidement une cible de 100 millions de touristes, les trente mesures annoncées dans le cadre des Assises du tourisme seront mises en œuvre pour renforcer ce secteur stratégique, notamment pour améliorer l'accueil et l'offre touristique, en particulier l'ouverture des grandes institutions culturelles 7 jours sur 7 et des mesures pour attirer les grands tournages internationaux de production cinématographique. **Pour réussir cette stratégie, la puissance publique s'est dotée, par la fusion d'UbiFrance et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), qui entrera en vigueur au 1er janvier 2015,** d'un organisme qui assure la cohérence et l'efficacité de son action en matière de rayonnement économique international. La politique du Gouvernement en matière d'attractivité s'attachera à être plus simple, claire, performante et sera portée par une seule et même agence dédiée au développement international de l'économie française. Son action s'appuiera sur le réseau diplomatique français, troisième réseau diplomatique du monde. Un travail de fond sera également engagé pour améliorer la perception de la France auprès des relais d'influence internationaux. L'échange en amont avec les institutions à l'origine des classements internationaux sera approfondi. **Sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement poursuivra un dialogue régulier avec les représentants des entreprises françaises et étrangères dans le cadre du Conseil stratégique de l'attractivité afin de prendre en compte leurs attentes. Une nouvelle réunion se tiendra au premier semestre 2015.**

DECRET – SIMPLIFICATION - SILENCE VAUT ACCORD

Thierry Mandon a présenté mercredi 22 octobre les projets de décrets mettant en œuvre le « silence vaut accord » au sein des administrations d'État, véritable révolution administrative au profit des particuliers et des entreprises qui ne verront plus leurs droits limités par l'inertie administrative. **Le conseil des ministres du 22 octobre 2014 marque ainsi l'aboutissement d'un ambitieux chantier, placé au cœur du choc de simplification voulu par le Président de la République au printemps 2013.** Cette « révolution juridique » du « silence vaut accord » a pour ambition de **rétablir le lien entre les citoyens et leur administration, en accélérant les délais de réponse à leurs demandes.** Ce principe se substituera à la règle « silence vaut rejet », vieille de 150 ans. L'absence de réponse de l'administration sera désormais créatrice de droits. La règle nouvelle ne dispensera pas l'administration de son devoir de répondre dans les meilleurs délais aux demandes qui lui sont adressées. Le principe du « silence vaut accord » permettra en revanche d'assurer que les éventuels retards de l'administration ne préjudicieront plus aux demandeurs. **La mise en œuvre de cette réforme a**

nécessité de réaliser une revue exhaustive de l'ensemble des procédures d'autorisations prévues par des textes législatifs ou réglementaires dans tous les ministères. 3 600 procédures ont ainsi été recensées dont environ 1 900 procédures d'autorisation éligibles. Hors exceptions fondées sur la Constitution et les engagements internationaux, ce sont maintenant près des deux tiers des régimes d'autorisation qui sont désormais soumis à la règle du « silence vaut accord », soit près de 1 200 procédures. Des procédures aussi concrètes que la procédure de validation des acquis de l'expérience, l'inscription en première année à l'université ou encore l'immatriculation au répertoire des métiers entrent désormais dans le champ du « silence vaut accord ». Ce recensement permettra en outre d'identifier celles des procédures qui peuvent être supprimées, ou au moins allégées. **Le nouveau principe « silence vaut accord » entrera en vigueur le 12 novembre 2014 pour l'État et ses établissements publics.** C'est un an plus tard, **le 12 novembre 2015, que la réforme sera applicable pour les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les autres organismes chargés d'une mission de service public.** Au service des particuliers, comme des entreprises, le principe du « silence vaut accord » marque une avancée importante dans les relations entre les Français et leur administration, et constitue ainsi un puissant outil de réforme administrative et de modernisation de l'action publique. **Au-delà de l'aspect quantitatif qui montre le caractère systématique et volontariste de la démarche de simplification menée par le Gouvernement,** il s'appliquera au quotidien à des procédures qui ont un impact réel sur la vie des Français et des entreprises et témoigne, concrètement et sur une très grande diversité de champs, des avancées de la simplification.

PROJET DE LOI – ACCORD USA FRANCE – COOPERATION JUDICIAIRE

Laurent Fabius mercredi 22 octobre a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au renforcement de la coopération en matière d'enquêtes judiciaires en vue de prévenir et de lutter contre la criminalité grave et le terrorisme. L'accord en cause permettra d'échanger des informations sur les empreintes dactyloscopiques et les profils génétiques aux fins de prévenir et lutter contre la criminalité grave et le terrorisme. Ce renforcement de la coopération en matière d'enquêtes judiciaires interviendra toutefois dans des **conditions strictement encadrées** de manière à garantir les droits fondamentaux et la protection des données personnelles. L'approbation de cet accord s'inscrit par ailleurs dans le contexte du programme d'exemption de visa mis en place par les États-Unis en 1986, pour les pays développés, dans le but de faciliter le tourisme et les voyages d'affaires sur son territoire, pour des séjours n'excédant pas trois mois. L'approbation de cet accord témoigne d'une coopération en matière de sécurité déjà soutenue, et en constante progression entre la France et les États-Unis.

PROJET DE LOI – FINANCEMENT ECONOMIE – ASSURANCE VIE

Michel Sapin a présenté mercredi 22 octobre un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-696 du 26 juin 2014 favorisant la contribution de l'assurance vie au financement de l'économie. L'ordonnance qu'il s'agit de ratifier a créé, au sein des contrats d'assurance vie, des fonds offrant une garantie du capital à terme et non plus à tout moment comme sur les « fonds euros » traditionnels. L'objectif est de mobiliser les sommes investies en assurance vie au service du financement long des entreprises. 200 Mds d'euros d'encours pourraient progressivement aller dans cette direction.

PROJET DE LOI – UNION EUROPEENNE – PROPRIETE ARTISTIQUE

Fleur Pellerin a présenté mercredi 22 octobre un projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de la propriété littéraire et artistique et du patrimoine culturel. Ce projet de loi transpose trois directives. Il transpose d'abord la directive du 27 septembre 2011 modifiant la directive 2006/116/CE relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins. **La réglementation communautaire précédente fixait la durée de protection des droits d'auteur à soixante-dix ans,** tandis que celle des droits voisins, c'est-à-dire des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes ou de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle, était de cinquante ans. **Du fait de l'allongement de l'espérance de vie, ces droits voisins des artistes interprètes viennent dorénavant à échéance du vivant de ces artistes,** et à une période où ils n'ont généralement plus d'activité professionnelle. La directive porte leur durée de cinquante à soixante-dix ans. La directive a également entendu améliorer le modèle économique des producteurs, afin qu'ils disposent des moyens nécessaires pour soutenir ainsi de nouveaux talents. Le projet de loi transpose en deuxième lieu la directive 2012/28/UE du 25 octobre 2012 sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines. **Il permet aux bibliothèques accessibles au public de numériser et de mettre à la disposition de leurs usagers des œuvres appartenant à leurs collections et considérées comme orphelines,** c'est-à-dire dont les titulaires de droits d'auteur ou de droits voisins n'ont pas pu être retrouvés malgré des recherches diligentes. Ces œuvres sont ainsi rendues accessibles au plus grand nombre, grâce au support numérique et dans un cadre non lucratif. Cette faculté est également ouverte aux musées, aux services d'archives, aux institutions dépositaires du patrimoine cinématographique ou sonore, aux établissements d'enseignement et aux organismes publics de radiodiffusion. Les œuvres concernées sont les œuvres publiées sous la forme de livres, revues,

journaux, magazines ou autres écrits, ainsi que les œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Enfin, le projet de loi transpose la directive 2014/60/UE relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre. **Cet instrument révisé entend garantir la restitution au profit d'un État membre de tout bien culturel considéré comme un « trésor national de valeur artistique, historique ou archéologique »** ayant quitté illicitement son territoire après le 1er janvier 1993.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.